

Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves

Edition 2018

Ces repères pour l'orientation et l'affectation comprennent deux parties :

- La première section présente une analyse des résultats des procédures d'orientation aux paliers troisième et seconde. Ce bilan permet aux services académiques de trouver un point de référence national et constitue un outil d'aide à la décision pour fixer les axes de la politique d'orientation locale.
- La deuxième section réunit des données statistiques concernant les résultats du tour principal d'affectation au lycée issus des bases AFFELNET des académies. Ces données sont organisées autour de quelques thématiques choisies. Un bilan de la campagne d'automne fournit quelques éléments positifs de l'impact de la période de consolidation de l'affectation sur le devenir des élèves ayant changé d'affectation.

Ces synthèses nationales permettent de rendre compte de la mise en œuvre de la politique d'orientation et de l'affectation sur le territoire national et met en exergue les grandes tendances.

Celles-ci recouvrent toutefois des réalités très diverses au niveau académique. Les disparités constatées reflètent la variété des spécificités locales, mais leur diminution peut également constituer un axe ambitieux de pilotage académique de réduction des inégalités sociales.

Enfin, des marges importantes de progression restent à accomplir pour briser les représentations à l'origine des inégalités régulièrement observées dans l'orientation des filles et des garçons.

SOMMAIRE

PREMIERE SECTION - ORIENTATION

BILAN DE L'ENQUETE SUR LES RESULTATS DES PROCEDURES D'ORIENTATION	3
GRANDES TENDANCES	3
LES DONNEES ISSUES DU DIALOGUE AVEC LES FAMILLES	3
PRINCIPAUX CHIFFRES	3
1. DEMANDES ET DECISIONS D'ORIENTATION EN FIN DE CLASSE DE 3^e	4
1.1. La classe de 3 ^e (y compris la classe de 3 ^e prépa pro, hors SEGPA)	4
1.2 La classe de 3 ^e (hors prépa pro et SEGPA)	6
1.3 La classe de 3 ^e prépa pro	7
1.4 La classe de 3 ^e SEGPA	8
1.5 La poursuite d'études sous statut d'apprenti après la classe de 3 ^e	8
2- DEMANDES ET DECISIONS D'ORIENTATION EN FIN DE CLASSE 2^{de}	10
2.1 Décisions d'orientation toutes voies confondues	10
2.2 Orientation selon la voie générale	13
2.3 Orientation vers la voie technologique	14
2.4 Parcours vers la voie professionnelle à la fin de la classe de 2 ^{de} GT	16
3. Le désaccord entre les demandes des familles et les décisions d'orientation à l'issue des classes de 3 ^e et de 2 ^{de} GT	18
3.1 Les issues des désaccords en classes de 3 ^e et de 2 ^{de}	18
3.2 Droit au maintien pour les élèves des classes de 3 ^e et de 2 ^{de}	21
3.3 L'appel à l'issue des classes de 3 ^e (hors SEGPA) et de 2 ^{de}	21
4. Le redoublement exceptionnel à la fin des classes de 3 ^e et de 2 ^{de}	24

DEUXIEME SECTION - AFFECTATION

Résultats de l'affectation : faits marquants	27
1. Qualités de départage du barème	28
2. Pression en CAP et seconde professionnelle	30
3. AFFELNET et apprentissage	32
4. L'offre de formation du privé dans AFFELNET	36
5. L'affectation après la seconde ou après le CAP	38
6. Campagne de changement d'affectation d'automne	40
Bilan de la campagne d'automne 2017	40
Etude de l'impact de la période de consolidation de l'orientation : comparaison des cohortes 2015 et 2016	41

PREMIERE SECTION

Orientation en fin des classes de 3^e et de 2^{de}

PROCEDURE 2017

Bilan de l'enquête sur les résultats des procédures d'orientation

Grandes tendances

Au collègue, l'évolution de l'orientation se caractérise cette année encore par une augmentation des taux de décisions d'orientation vers la classe de seconde générale et technologique, et une baisse de l'orientation vers la voie professionnelle, notamment aux dépens de la première année de CAP.

Au lycée, les taux de décisions de passage globaux ralentissent leur progression.

Dans la voie générale, les taux de décision d'orientation sont à la hausse vers les séries S et L, en légère baisse vers la série ES. Dans la voie technologique, les taux de décisions d'orientation tendent à se stabiliser. Pour la série STMG, ce taux voit sa progression très ralentie par rapport à 2016.

Principaux chiffres

Au palier troisième (hors SEGPA) :

- ✚ 99,8% de décisions de passage
- ✚ 0,2% de décisions de redoublement (-0,15 point par rapport à 2016)
- ✚ 67,5% de décisions d'orientation en classe de 2^{de} GT (+1,1 point par rapport à 2016)
- ✚ 32,3% de décisions d'orientation vers la voie professionnelle (-1 point par rapport à 2016)
- ✚ 26,7% de décisions d'orientation en 2^{de} pro (-0,2 point par rapport à 2016)
- ✚ 5,6% de décisions d'orientation en 1^{re} année de CAP (-0,8 point par rapport à 2016)

Issues des désaccords des familles avec les décisions prises :

- ✚ 0,5% de demandes de maintien en 3^e formulées
- ✚ 0,6% d'appels formulés, soit 3 426 élèves
- ✚ 49,7% d'appels satisfaits soit 1 703 élèves.

Au palier seconde :

- ✚ 94,6% de décisions de passage en 1^{re} (+1,1 point)
- ✚ 0,7% de décisions de redoublement (-0,8 point)
- ✚ 66% de décisions d'orientation en 1^{re} générale (+1,1 point)
- ✚ 28,6% de décisions vers la 1^{re} technologique (-0,1 point)
- ✚ 34,3% de décisions d'orientation en 1^{re} S (+0,3 point)
- ✚ 14% de décisions d'orientation en 1^{re} STMG (+0,4 point)
- ✚ 11,1% de décisions d'orientation en 1^{re} L (+1,1 point)

Issues des désaccords des familles avec les décisions prises :

- ✚ 1,4% de demandes de maintien en 2^{de} GT formulées
- ✚ 0,8% d'appels formulés, soit 3 299 élèves
- ✚ 52,3% d'appels satisfaits soit 1 726 élèves.

Les données issues du dialogue avec les familles

• • •

Les données traitées concernent les demandes d'orientation des familles avant le conseil de classe du 3^e trimestre, les décisions prononcées par le chef d'établissement après ce conseil de classe, ainsi que les appels formulés par les familles et les demandes de maintien à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement.

Elles sont arrêtées au 14 juillet de chaque année scolaire et doivent être distinguées des constats de rentrée réalisés par la DEPP au mois d'octobre, qui précisent le nombre d'élèves réellement présents dans les classes.

Elles proviennent de l'enquête annuelle réalisée auprès des services académiques d'information et d'orientation (SAIO) des rectorats qui obtiennent ces informations de chaque établissement public du second degré de métropole et d'outre-mer.

1. Demandes et décisions d'orientation en fin de classe de 3^e

1.1. La classe de 3^e (y compris la classe de 3^e prépa pro, hors SEGPA)

Décisions d'orientation à la fin de la classe de 3^e (hors SEGPA) de 2015 à 2017 Taux de demandes, de décisions et écarts

		2015	2016	2017	ECART entre 2016 et 2017 en points	Effectif concerné en 2017	
TOTAL PASSAGE	demandes	98,9%	100,0%	99,8%	-0,2		577 832
	décisions	98,5%	99,6%	99,8%	0,2		
	écarts	0,4	0,4	0,0	-0,4		
dont 2 ^{de} GT	demandes	66,5%	67,4%	68,0%	0,6		
	décisions	65,6%	66,4%	67,5%	1,1		
	écarts	0,9	1,0	0,5	-0,5		
dont voie pro	global	demandes	32,4%	32,6%	31,8%	-0,8	
		décisions	32,8%	33,3%	32,3%	-1,0	
		écarts	-0,4	-0,7	-0,5	0,2	
	dont 2 ^{de} pro	demandes	25,8%	25,5%	24,4%	-1,1	
		décisions	27,1%	26,9%	26,7%	-0,2	
		écarts	-1,3	-1,4	-2,3	-0,9	
	dont CAP	demandes	6,6%	7,1%	7,4%	0,3	
		décisions	5,7%	6,4%	5,6%	-0,8	
		écarts	0,9	0,7	1,8	1,1	

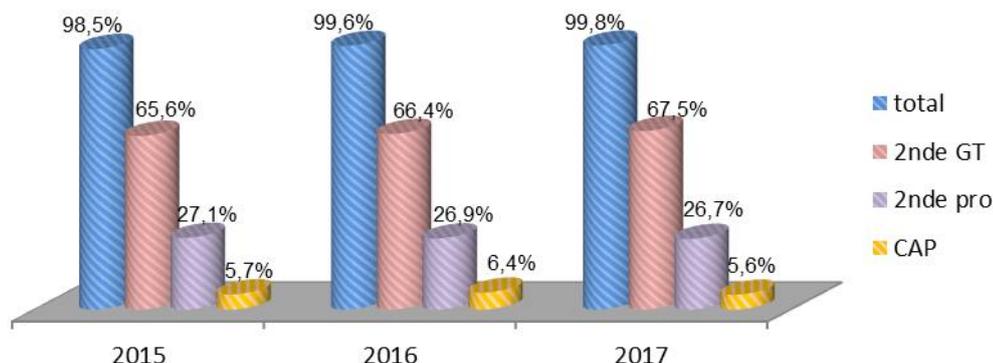
pourcentages arrondis à la décimale

En 2017, le taux de décisions d'orientation continue d'augmenter pour la classe de 2^{de} GT et est en baisse pour la voie professionnelle.

67,5% des élèves se dirigent vers la classe de 2^{de} GT en fin de classe de 3^e ; cette proportion augmente régulièrement chaque année depuis 2015 (65,6%), soit en 2017, +2 points.

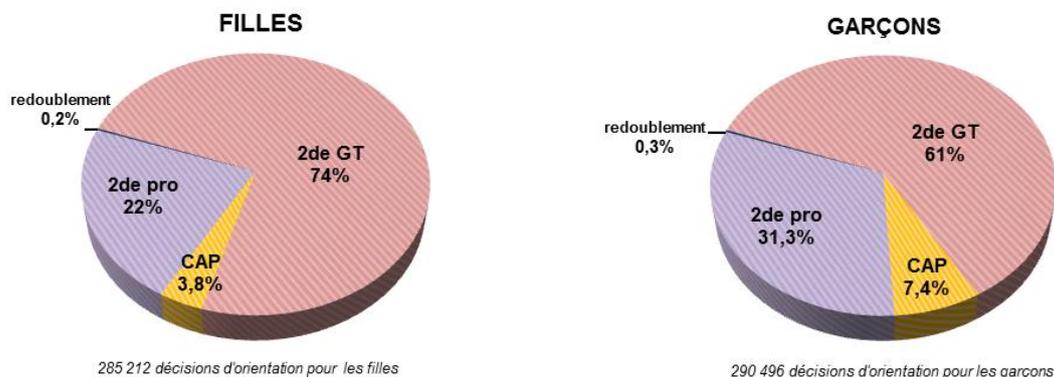
Avec 32,3% cette année, la voie professionnelle présente une baisse de -1 point environ, autant pour les demandes que les décisions d'orientation ; 82,6% des élèves qui s'orientent vers la voie professionnelle privilégient la 2^{de} pro.

Taux de décisions d'orientation à l'issue de la classe de 3^e (hors SEGPA) de 2015 à 2017



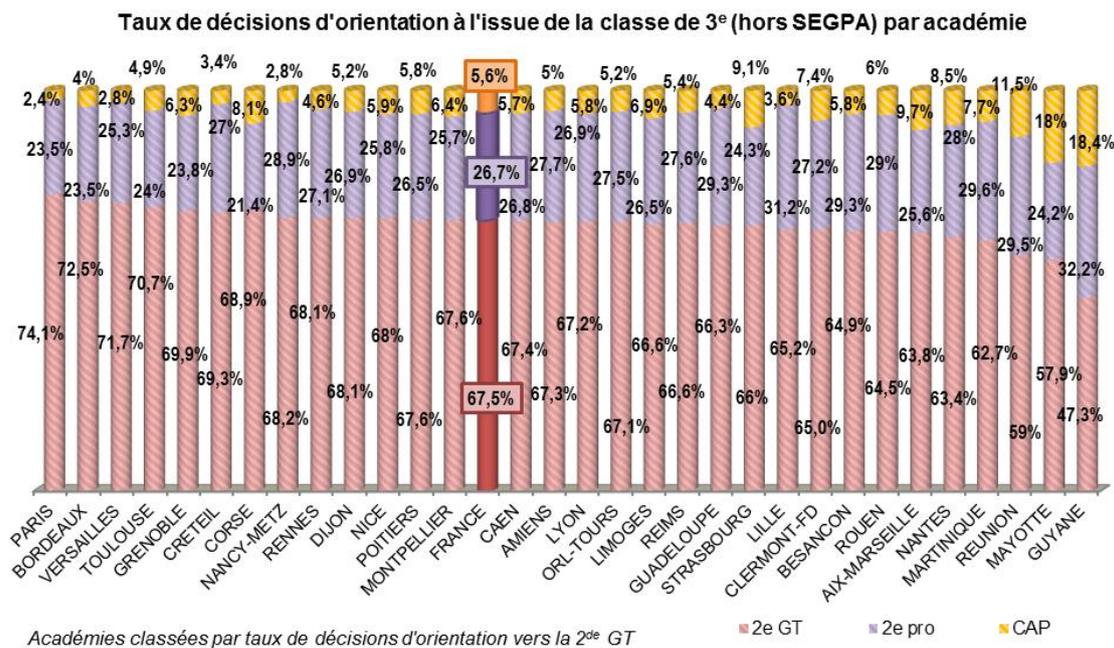
En 2017, à la fin de la classe de 3^e, le taux de décisions de passage total se stabilise à 99,8%. Les 0,2% restants représentent le redoublement.

Disparité dans la répartition des décisions d'orientation entre les filles et les garçons à l'issue de la classe de 3^e (hors SEGPA)



Le taux de décisions d'orientation vers la voie professionnelle des garçons (38,7%) reste supérieur à celui des filles (25,8%), un écart de +12,9 points qui tend à s'accroître sensiblement par rapport à celui de 2016, qui était de +12,2 points.

Disparités académiques



Les taux de décisions d'orientation présentent des disparités selon les académies :

- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 2^{de} GT varient de 47,3% à 74,1%, la moyenne nationale étant de 67,5% ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 2^{de} professionnelle varient de 21,4% à 32,2%, la moyenne nationale étant de 26,7% ;
- les taux académiques de décisions d'orientation en 1^{re} année de CAP varient de 2,4% à 18,4%, la moyenne nationale étant de 5,6%.

1.2 La classe de 3^e (hors prépa pro et SEGPA)

Sont recensés ici les chiffres relatifs à la classe de 3^e à l'exclusion des 3^e SEGPA et des 3^e prépa-pro dont les choix d'orientation sont très différenciés. Ces chiffres portant sur 92,8%¹ des élèves de toutes les classes de 3^e.

Décisions d'orientation à la fin de la classe de 3^e (hors prépa pro et SEGPA) de 2015 à 2017 Taux de demandes, de décisions et écarts

		2015	2016	2017	ECARTS entre 2016 et 2017 en points	Effectif concerné en 2017	
TOTAL PASSAGE	demandes	98,9%	100,0%	99,8%	-0,2	556 040	
	décisions	98,4%	99,6%	99,8%	0,2		
	écarts	0,5	0,4	0,0	-0,4		
dont 2^{de} GT	demandes	68,9%	70,0%	70,5%	0,5		
	décisions	68,0%	68,9%	70,0%	1,1		
	écarts	0,9	1,1	0,5	-0,6		
dont voie pro	global	demandes	30,0%	30,0%	29,2%		-0,8
		décisions	30,4%	30,8%	29,8%		-1,0
		écarts	-0,4	-0,8	-0,6		0,2
	dont 2 ^{de} pro	demandes	24,2%	23,8%	22,7%		-1,1
		décisions	25,5%	25,2%	25,0%		-0,2
		écarts	-1,3	-1,4	-2,3		-0,9
	dont CAP	demandes	5,8%	6,2%	6,5%	0,3	
		décisions	4,9%	5,6%	4,7%	-0,9	
		écarts	0,9	0,6	1,8	1,2	

pourcentages arrondis à la décimale

En 2017, comme les années précédentes, le taux de demandes d'orientation en classe de 2^{de} GT des élèves de 3^e hors SEGPA et 3^e prépa pro est supérieur au taux des élèves de 3^e comprenant la 3^e prépa pro (70,5% contre 68% pour les classes de 3^e y compris de 3^e prépa pro), et corrélativement le taux des demandes d'orientation vers la voie professionnelle est généralement moins élevé.

¹ Source BCP RS 2016

1.3 La classe de 3^e prépa pro

La classe de 3^e préparatoire aux formations professionnelles ou « classe de 3^e prépa pro » est destinée à mobiliser les élèves autour d'un projet de formation professionnelle. Dans cette classe, les élèves peuvent découvrir des métiers relevant de divers champs professionnels, sans effectuer de choix définitifs d'orientation. L'aménagement des horaires diffère de celui de la classe de 3^e. Les enseignements dispensés permettent cependant aux élèves de poursuivre leurs études aussi bien dans la voie générale et technologique que dans la voie professionnelle. Les élèves de 3^e prépa pro représentent 3,8%² des élèves scolarisés en classe de 3^e.

Décisions d'orientation à la fin de la classe de 3^e prépa pro de 2015 à 2017 Taux de demandes, de décisions et écarts

		2015	2016	2017	ECARTS entre 2016 et 2017 en points	Effectif concerné en 2017	
TOTAL PASSAGE	demandes	99,5%	100,0%	99,8%	-0,2	21 792	
	décisions	99,4%	99,9%	99,8%	-0,1		
	écarts	0,1	0,1	0,0	-0,1		
dont 2^{de} GT	demandes	2,6%	2,4%	2,1%	-0,3		
	décisions	2,6%	2,1%	2,0%	-0,1		
	écarts	0,0	0,3	0,1	-0,2		
dont voie pro	global	demandes	97,0%	97,6%	97,7%		0,1
		décisions	96,8%	97,8%	97,8%		0,0
		écarts	0,2	-0,2	-0,1		0,1
	dout 2 ^{de} pro	demandes	67,9%	69,2%	67,3%		-1,9
		décisions	68,0%	69,4%	69,6%		0,2
		écarts	-0,1	-0,2	-2,3		-2,1
	dout CAP	demandes	29,1%	28,4%	30,3%	1,9	
		décisions	28,9%	28,4%	28,2%	-0,2	
		écarts	0,2	0,0	2,1	2,1	

pourcentages arrondis à la décimale

En 2017, les élèves de la classe de 3^e prépa-pro se dirigent à 97,8% vers la voie professionnelle, taux stable depuis 2016.

On observe en 2017 une évolution de la préférence des familles pour l'orientation en CAP avec des demandes formulées pour cette voie en hausse de 1,9 point (30,3%).

² Source BCP RS 2016

1.4 La classe de 3^e SEGPA

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage importantes. Ces difficultés ne leur ont pas permis d'acquérir les compétences du socle commun attendues à l'issue de l'école primaire. De la classe de 6^e à la classe de 3^e, il leur est proposé des enseignements adaptés qui leur permettent à la fois d'acquérir les connaissances du socle commun, de construire progressivement leur projet de formation et de préparer l'accès à une formation diplômante. Les élèves de 3^e SEGPA représentent 3,5%³ des élèves scolarisés en classe de 3^e. La 1^{re} année de CAP constitue la voie d'orientation privilégiée des 3^e SEGPA.

Décisions d'orientation à la fin de la classe de 3^e SEGPA de 2015 à 2017 Taux de demandes, de décisions et écarts

		2015	2016	2017	ECARTS entre 2016 et 2017 en points	Effectif concerné en 2017	
TOTAL PASSAGE	demandes	98,5%	100,0%	99,9%	-0,1	19 483	
	décisions	98,5%	99,9%	99,9%	0,0		
	écarts	0,0	0,1	0,0	-0,1		
dont 2^{de} GT	demandes	0,0%	0,5%	0,0%	-0,5		
	décisions	0,0%	0,4%	0,2%	-0,2		
	écarts	0,0	0,1	-0,2	-0,3		
dont voie pro	global	demandes	98,5%	98,6%	98,6%		0,0
		décisions	98,5%	99,0%	98,4%		-0,6
		écarts	0,0	-0,4	0,2		0,6
	dont 2 ^{de} pro	demandes	3,8%	5,6%	5,3%		-0,3
		décisions	3,6%	5,3%	5,4%		0,1
		écarts	0,2	0,3	-0,1		-0,4
	dont CAP	demandes	94,7%	93,0%	93,3%		0,3
		décisions	94,9%	93,7%	93,1%		-0,6
		écarts	-0,2	-0,7	0,2		0,9

Les taux de demandes et de décisions spécifiques hors voies d'orientation (vers des institutions médico-sociales) en 3^e SEGPA, inférieurs à 0,1%, ne sont pas indiqués, mais pris en compte dans les taux de passage total.

pourcentages arrondis à la décimale

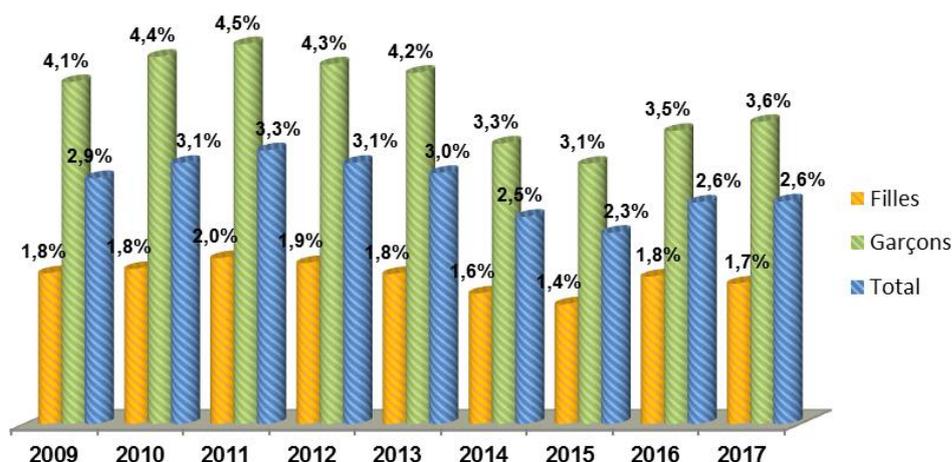
1.5 La poursuite d'études sous statut d'apprenti après la classe de 3^e

Les jeunes issus de la classe de 3^e, de 15 ans révolus et plus, peuvent suivre une formation professionnelle (CAP ou bac pro) en alternance. Cette formation est proposée en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en unités de formation d'apprentis (UFA), sections publiques d'apprentissage intégrées aux EPLE.

Les apprentis alternent enseignement théorique en CFA ou UFA et enseignement professionnel chez l'employeur avec lequel ils ont signé leur contrat. Cette formation professionnelle est sanctionnée par le même diplôme professionnel, que celui préparé sous le statut scolaire.

³ Source BCP RS 2016

Evolution des demandes d'études sous statut d'apprenti de 2009 à 2017

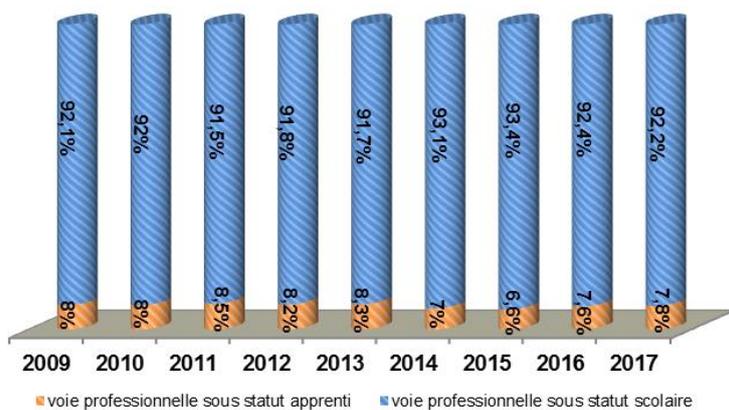


Sur la base de l'effectif total des élèves ayant formulé une demande d'orientation après la 3^e.

Depuis 2012, les taux des demandes de poursuite d'études sous statut d'apprenti étaient en baisse régulière (2011 avec 3,3% présente le taux le plus élevé). L'année 2017 confirme la remontée de l'année 2016, en conservant un taux de 2,6%. Pour cette année, le nombre de demandes d'apprentissage toutes troisièmes s'élève à 15 784 jeunes.

On notera, que la proportion des garçons demandant une formation en apprentissage est toujours supérieure à celle des filles ; cet écart tend à s'agrandir cette année, puisque la part des demandes des garçons augmente de +0,1% et celle des filles baisse de -0,1%.

Part de l'apprentissage dans les décisions d'orientation dans la voie professionnelle - Evolution de 2009 à 2017



■ voie professionnelle sous statut apprenti ■ voie professionnelle sous statut scolaire

Sur la base de l'effectif total des élèves ayant formulé une demande d'orientation après la 3^e.

Cette année, la part des demandes de poursuite d'études sous statut d'apprenti égale à 7,8% augmente de +0,2 point ;

En corrélation, on note le recul de la proportion des jeunes demandant une orientation vers la voie professionnelle sous statut scolaire, qui passe de 92,4% à 92,2% (-0,2 point).

2- Demandes et décisions d'orientation en fin de classe 2^{de}

2.1 Décisions d'orientation toutes voies confondues

Décisions d'orientation à la fin de la classe de 2^{de} générale et technologique
vers la classe de 1^{re} de 2015 à 2017

Taux de demandes, de décisions et écarts

		2015	2016	2017	Ecarts entre 2016 et 2017 en points	Effectif concerné en 2017
1 ^{re} L	demandes	11,1%	10,5%	11,6%	1,1	46 209
	décisions	10,5%	10,0%	11,1%	1,1	
	écarts	0,6	0,5	0,5	0,0	
1 ^{re} ES	demandes	23,2%	23,7%	23,2%	-0,5	86 598
	décisions	20,2%	20,9%	20,7%	-0,2	
	écarts	3,0	2,8	2,5	-0,3	
1 ^{re} S	demandes	35,5%	36,6%	36,5%	-0,1	143 213
	décisions	33,3%	34,0%	34,3%	0,3	
	écarts	2,2	2,6	2,2	-0,4	
Total 1 ^{re} générale	demandes	69,7%	70,7%	71,3%	0,6	276 020
	décisions	64,0%	64,9%	66%	1,1	
	écarts	5,7	5,8	5,3	-0,5	
1 ^{re} STI2D	demandes	6,1%	6,5%	6,2%	-0,3	27 590
	décisions	6,1%	6,8%	6,6%	-0,2	
	écarts	0,0	-0,3	-0,4	-0,1	
1 ^{re} STD2A	demandes	0,8%	0,8%	0,9%	0,1	2 908
	décisions	0,7%	0,7%	0,7%	0,0	
	écarts	0,1	0,1	0,2	0,1	
1 ^{re} STL	demandes	1,6%	1,6%	1,6%	0,0	7 371
	décisions	1,7%	1,8%	1,8%	0,0	
	écarts	-0,1	-0,2	-0,2	0,0	
1 ^{re} ST2S	demandes	4,1%	4,1%	4,1%	0,0	17 067
	décisions	4,0%	4,2%	4,1%	-0,1	
	écarts	0,1	-0,1	0	0,1	
1 ^{re} STMG	demandes	10,2%	10,7%	10,4%	-0,3	58 431
	décisions	11,6%	13,6%	14%	0,4	
	écarts	-1,4	-2,9	-3,6	-0,7	
1 ^{re} STAV	demandes	0,2%	0,3%	0,2%	-0,1	1 531
	décisions	0,3%	0,4%	0,4%	0,0	
	écarts	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	
1 ^{re} STHR*	demandes		0,5%	0,5%	0,0	2 382
	décisions		0,5%	0,6%	0,1	
	écarts		0,0	-0,1	-0,1	
1 ^{re} spécifique y compris BT	demandes	0,6%	0,2%	0,1%	-0,1	2 220
	décisions	0,7%	0,6%	0,5%	-0,1	
	écarts	-0,1	-0,4	-0,4	0,0	
Total 1 ^{re} techno- logique	demandes	23,5%	24,6%	24%	-0,6	119 500
	décisions	25,0%	28,7%	28,6%	-0,1	
	écarts	-1,5	-4,1	-4,6	-0,5	
Total toutes premières	demandes	93,2%	95,3%	95,2%	-0,1	395 520
	décisions	89,0%	93,5%	94,6%	1,1	
	écarts	-4,2	1,8	0,6	-1,2	

Effectif total en 2017 : 417 987

(y compris réorientation vers VP et
redoublements exceptionnels)

* STHR depuis 2015

Pourcentages arrondis à la décimale

Point sur la procédure d'orientation à l'issue de la classe de 2^{de} GT

Comme pour les autres paliers d'orientation, à la fin de la classe de 2^{de} GT, les demandes et les décisions d'orientation sont formulées dans le cadre des voies d'orientation définies par arrêté du ministre chargé de l'éducation (article D.331-36 du code de l'éducation).

L'arrêté du 17 janvier 1992 modifié relatif aux voies d'orientation fixe la liste des diverses séries des classes de 1^{re} puis de terminale préparant aux séries correspondantes, soit vers des baccalauréats généraux (L, ES, S) et technologiques (STMG, STI2D, STL, ST2S, STAV, STD2A, STHR), soit vers les classes de 1^{re} puis de terminale préparant au brevet de technicien et au brevet de technicien agricole. Par conséquent, la décision d'orientation ne peut porter sur la voie professionnelle.

Toutefois, les voies d'orientation ainsi définies n'excluent pas des parcours scolaires différenciés pour des cas particuliers, mais ils ne peuvent être suivis **qu'à la demande ou avec l'accord** de la famille ou de l'élève majeur. Ils sont autorisés par le chef d'établissement après consultation des conseils de classe d'origine et d'accueil et relèvent *in fine* d'une autorisation du recteur telle que prévue à l'article D. 333-18-1 du code de l'éducation.

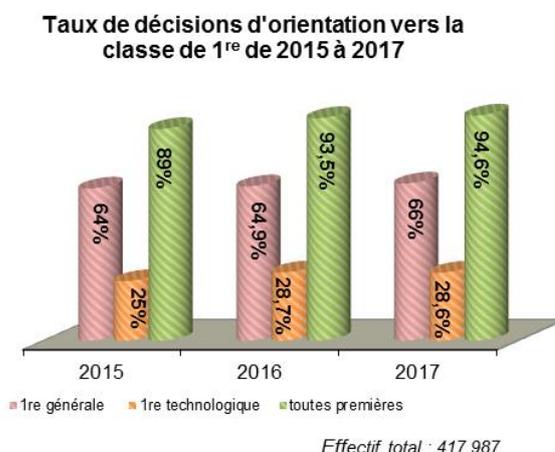
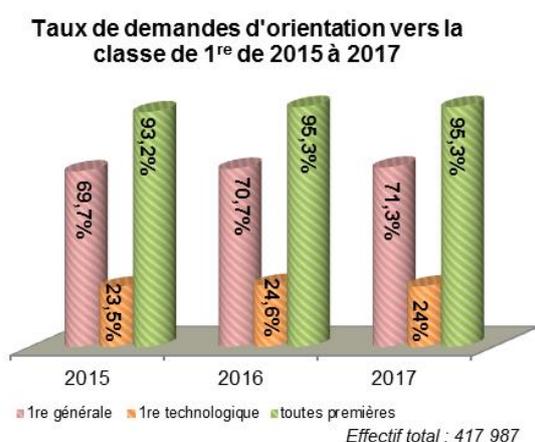
Le taux de décisions d'orientation vers les classes de 1^{re} générale ou technologique est en augmentation

A l'issue de la classe de 2^{de} GT, le taux de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} s'élève à 94,6% et continue sa hausse (+1,1 point). Les filles obtiennent toujours davantage de décisions d'orientation en 1^{re} que les garçons, bien que l'écart diminue sensiblement au profit des garçons.

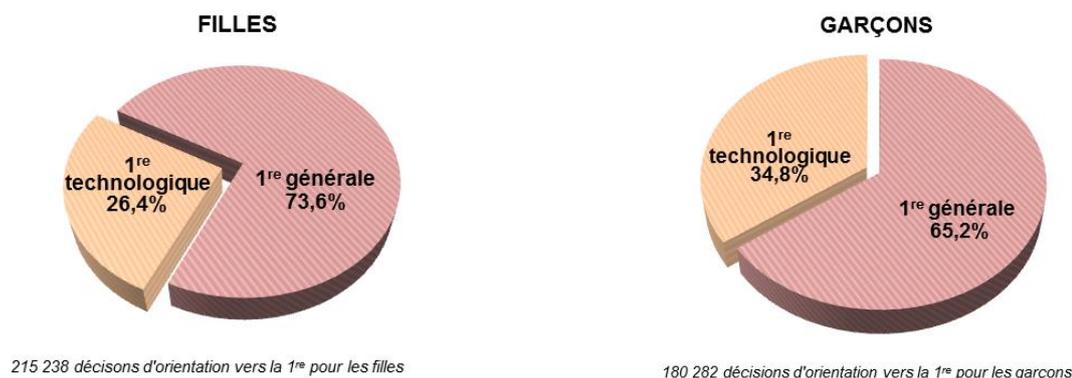
Près de 2/3 des élèves s'orientent vers **la voie générale** (66%) et en particulier vers la série S (34,3%). Les filles se dirigent plus que les garçons vers la voie générale, mais moins vers la série S.

L'écart entre les demandes d'orientation dans la voie générale et les décisions est positif +5,3 points, indiquant que ces voies restent les plus attractives pour les familles.

Les écarts entre les demandes et les décisions d'orientation des séries technologiques demeurent négatifs sauf celui de la STD2A, série très attractive et proposée par un nombre réduit d'établissements. La série STMG conserve un écart important de -3,6 points entre les demandes et les décisions d'orientation et reste une filière d'orientation par défaut.



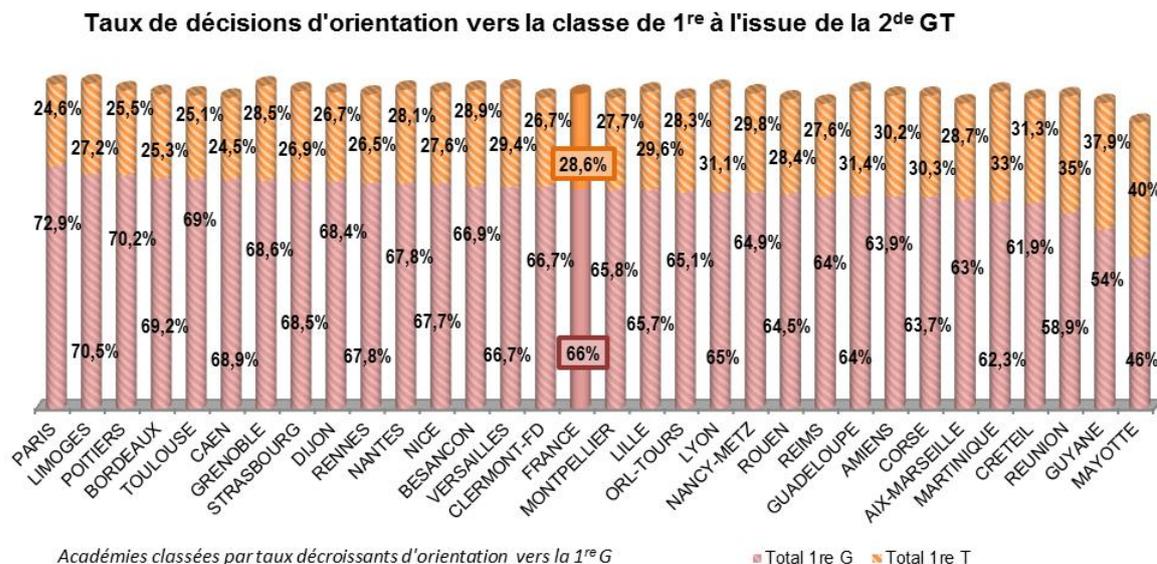
Disparités dans la répartition des décisions d'orientation entre les filles et les garçons vers les classes de 1^{re} générale et de 1^{re} technologique



Le taux de décisions d'orientation en 1^{re} générale des filles est supérieur à celui des garçons.

Par rapport à 2016, dans la voie technologique, les taux de décisions d'orientation ont baissé de -0,3 point pour les filles et de -0,5 point pour les garçons.

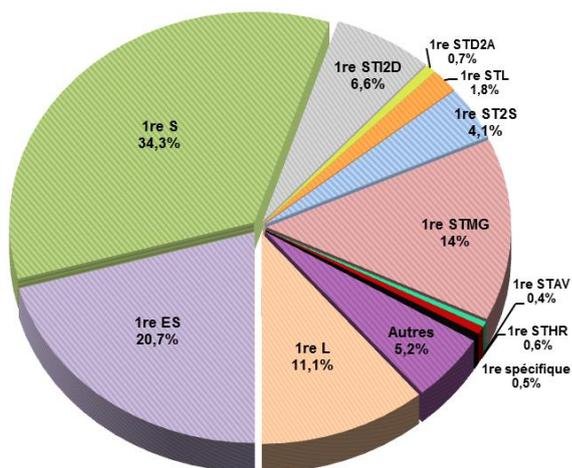
Disparités académiques



- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} G varient de 46% à 72,9% (**66% de moyenne nationale**) ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} technologique varient de 24,5% à 40% (**28,6% de moyenne nationale**) ;

Les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} toutes voies confondues, varient de 86% à 97,7%, avec une **moyenne nationale** de **94,6%**.

Taux de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} par série à l'issue de la 2^{de} GT



Effectif total : 417 987 élèves

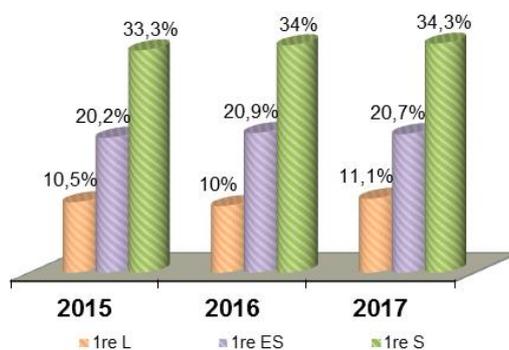
L'essentiel des décisions d'orientation concerne les trois filières de la voie générale (S, ES et L) dont les séries S et ES ont les taux les plus élevés.

Pour la voie technologique, la série STMG reste la plus importante.

2.2 Orientation selon la voie générale

A l'issue de la classe de 2^{de} GT, la voie générale prépare en deux ans les lycéens au baccalauréat général et à la poursuite d'études supérieures, principalement en université ou en classes préparatoires. Elle comprend trois séries : littéraire (L), économique et sociale (ES) et scientifique (S).

Taux de décisions d'orientation vers la voie générale à l'issue de la classe de 2^{de} GT de 2015 à 2017



Effectif en 2017 : 395 520

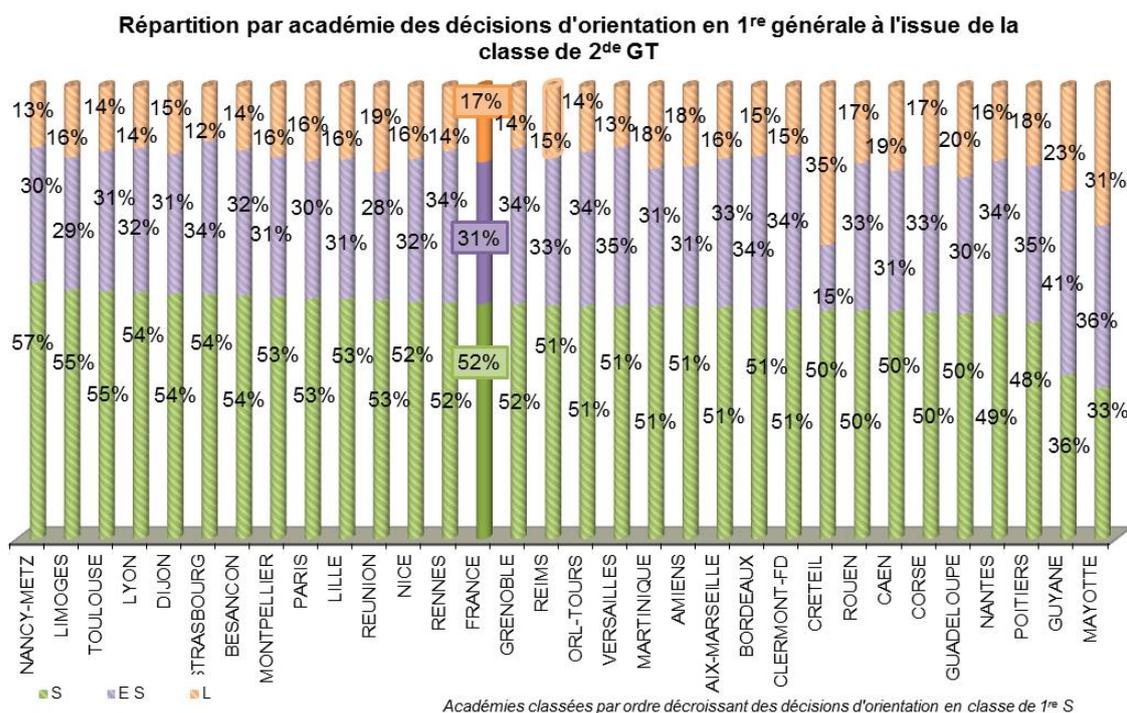
Les taux de décisions d'orientation dans les séries de la voie générale connaissent peu d'évolution depuis 2015.

Pour 2017, le taux de décisions d'orientation de la 1^{re} L indique une légère progression de +1,1 point.

Disparités dans la répartition des décisions d'orientation entre les filles et les garçons en 1^{re} générale à l'issue de la classe de 2^{de} GT



Disparités académiques



- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} S varient de 33% à 57% (**52% de moyenne nationale**) ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} ES varient de 15% à 41% (**31% de moyenne nationale**) ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} L varient de 12% à 35% (**17% de moyenne nationale**).

2.3 Orientation vers la voie technologique

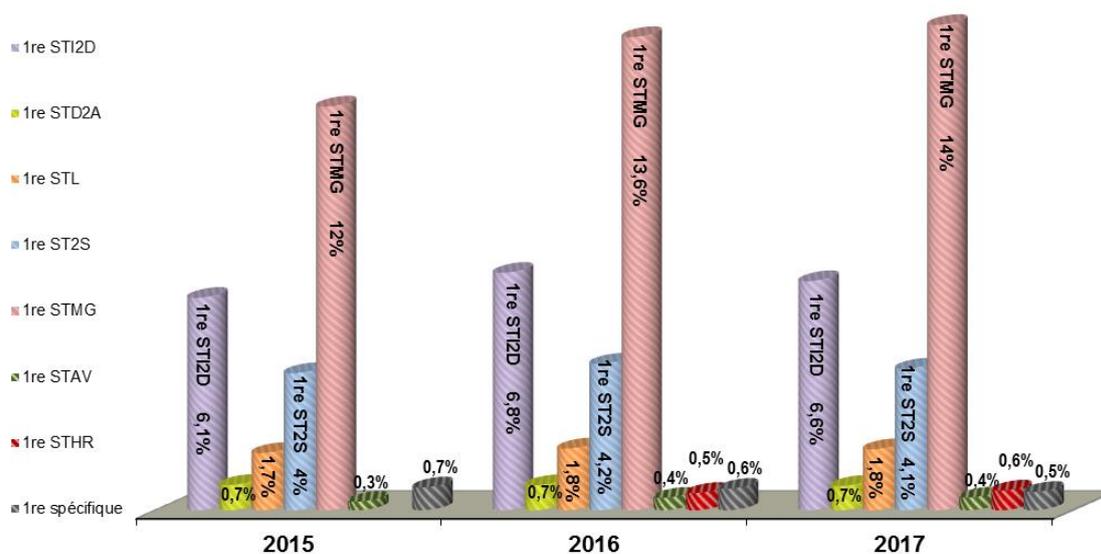
À l'issue d'une 2^{de} GT, les élèves peuvent s'orienter dans l'une des séries de la voie technologique. Après le baccalauréat, ils peuvent ensuite poursuivre des études supérieures, notamment en BTS et DUT. Depuis 2012, les séries technologiques permettent des poursuites d'études pour les élèves les plus motivés vers une classe préparatoire aux grandes écoles, une école d'ingénieur post-bac voire une licence.

En classe de 1^{re}, il existe huit séries technologiques :

- sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ;
- sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) ;
- sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ;
- sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ;
- sciences et technologies de laboratoire (STL) ;
- sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) ;
- techniques de la musique et de la danse (TMD), accessible seulement après une classe de seconde à régime spécifique ;
- sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR).

Par souci de simplification, la série TMD est regroupée sous l'appellation « 1^{re} spécifique » avec les premières années de préparation au BT (brevet de technicien) accessibles après une classe de seconde à régime spécifique.

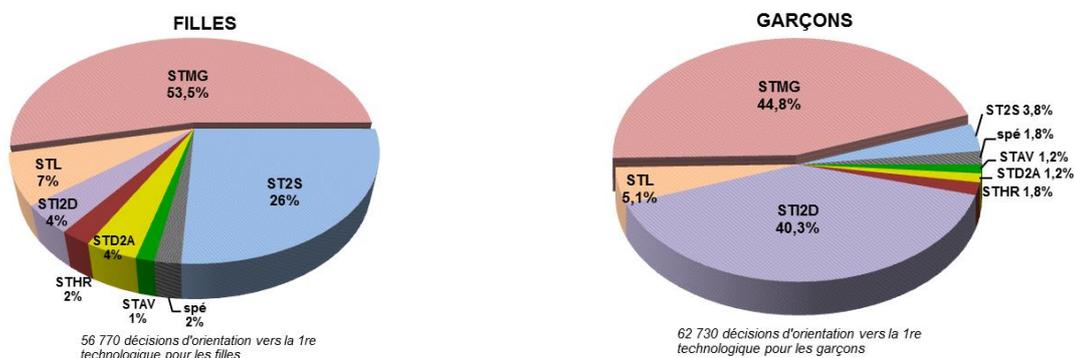
Taux de décisions d'orientation des élèves vers la voie technologique à l'issue de la classe de 2^{de} GT de 2015 à 2017



Effectif en 2017 : 417 987

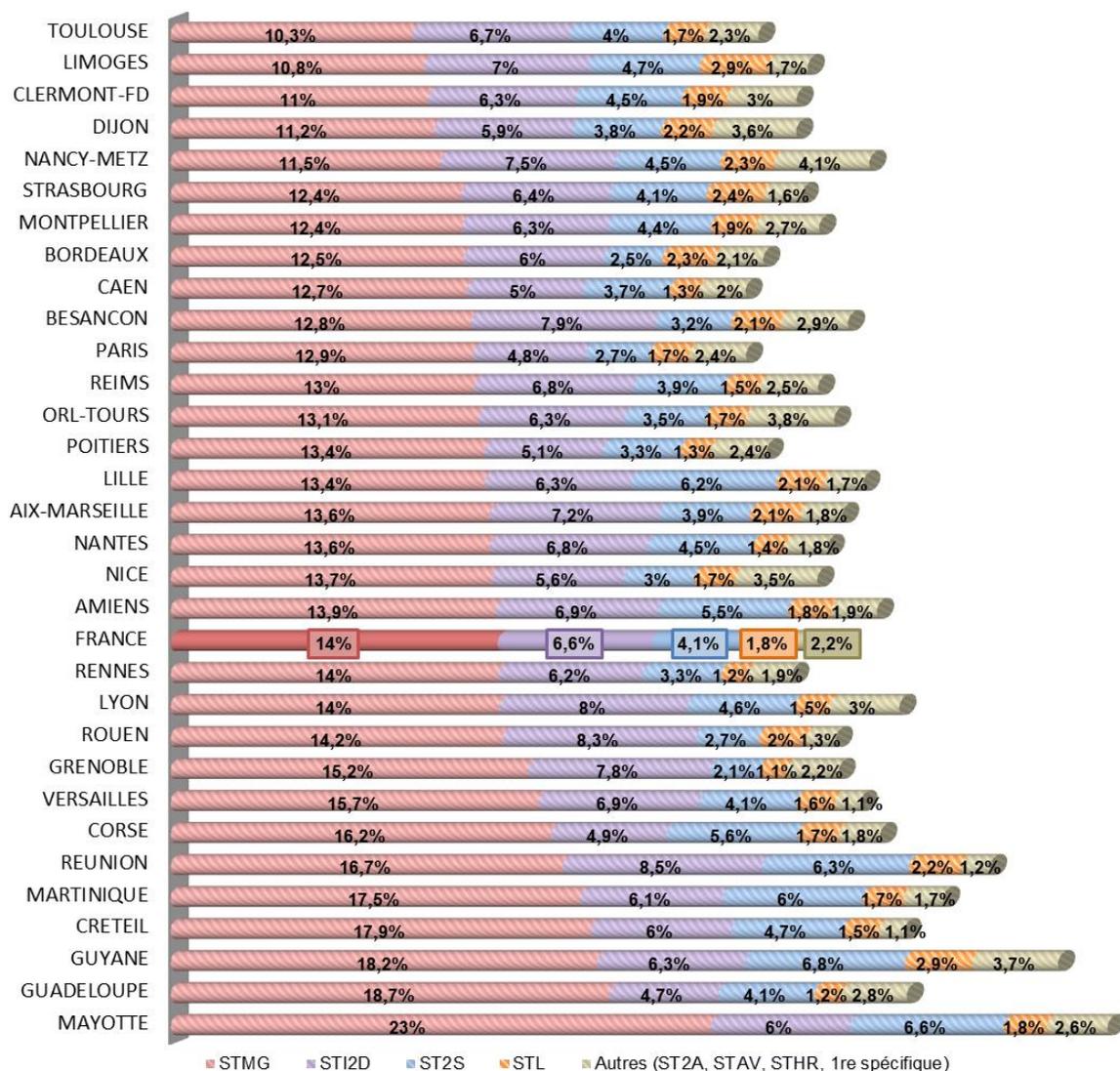
En 2017, parmi les séries technologiques, la STMG reste la plus demandée, (43 862 demandes exprimées) et la plus représentée dans les décisions d'orientation (58 431 décisions).

Disparités des décisions d'orientation entre les filles et les garçons vers la voie technologique à l'issue de la classe de 2^{de} GT



Disparités académiques des décisions d'orientation vers les séries technologiques

Décisions d'orientation par académie des élèves vers la voie technologique à l'issue de la classe de 2^{de} GT en 2017



Académies classées par ordre décroissant des décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} STMG

Ce graphique permet d'apprécier la répartition des décisions d'orientation en voie technologique d'une part et celle de l'orientation en 1^{re} STMG d'autre part. Le poids de la série STMG dans la voie technologique peut ainsi être relativisé pour chaque académie.

2.4 Parcours vers la voie professionnelle à la fin de la classe de 2^{de} GT

Les données exploitées dans la présente enquête reflètent l'expression des demandes d'accès à la voie professionnelle après la classe de 2^{de} GT. Celles-ci ne seront satisfaites qu'en fonction des capacités d'accueil dans la spécialité professionnelle demandée. Par conséquent, le taux réel des parcours vers la voie professionnelle à l'issue de la classe de 2^{de} GT ne pourra être observé que suite au constat de rentrée.

Les résultats présentés ci-après constituent cependant des informations utiles qui, comparées d'une année sur l'autre, donnent des tendances d'évolution.

Accès à la voie professionnelle à la fin de la classe de 2^{de} GT de 2015 à 2017

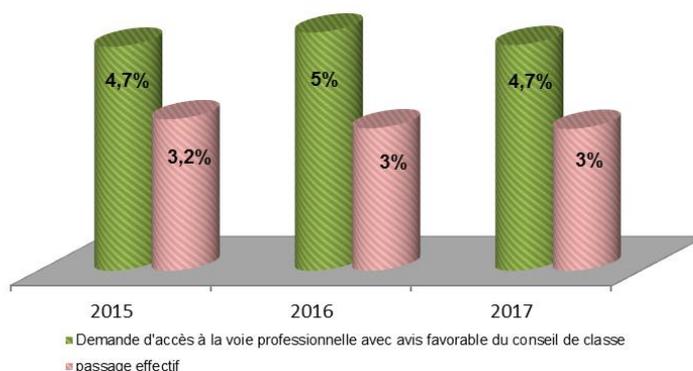
			2015	2016	2017	Ecarts entre 2016 et 2017 en points	Effectif total de référence concernée
accès à la voie professionnelle	demandes	filles	3,8%	4,0%	3,6%	-0,4	417 987
		garçons	5,1%	5,5%	4,8%	-0,7	
		total	4,4%	4,7%	4,1%	-0,6	
	demande ayant reçu un avis favorable du conseil de classe	filles	4,1%	4,2%	4,0%	-0,2	
		garçons	5,4%	5,9%	5,6%	-0,3	
		total	4,7%	5,0%	4,7%	-0,3	

pourcentages arrondis à la décimale

Le taux de demandes d'accès à la voie professionnelle à l'issue de la 2^{de} GT baisse, de 5% en 2016 à 4,7% en 2017, revenant au taux de 2015. Le taux effectif constaté à la rentrée scolaire de passage en voie professionnelle reste constant.

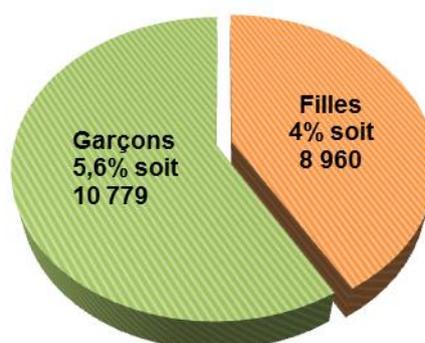
Ces parcours vers l'enseignement professionnel ne sont rendus possibles qu'en fonction du nombre de places disponibles en lycée professionnel pour l'accueil de ces élèves.

Taux d'avis favorables pour la voie professionnelle et taux effectif de passage au constat de rentrée à l'issue de la classe de 2^{de} GT

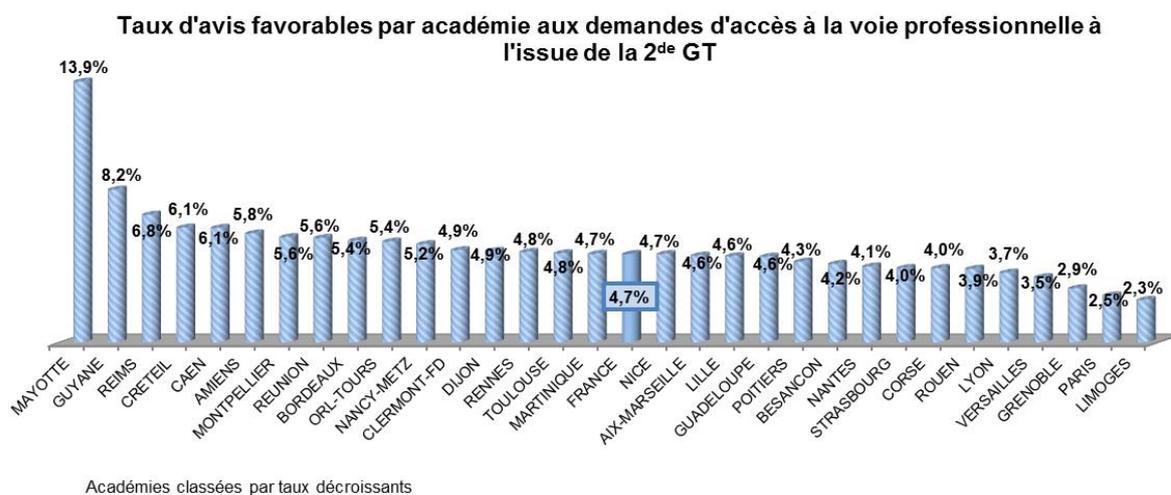


Les données des taux effectifs de passage vers la voie professionnelle au constat de rentrée à l'issue de la 2^{de} GT proviennent de la DEPP.

Disparités des demandes d'accès à la voie professionnelle entre les filles et les garçons à l'issue de la classe de 2^{de} GT



Des disparités académiques



Les taux académiques d'avis favorables aux demandes d'accès à la voie professionnelle varient de 2,3% à 13,9% avec une moyenne nationale de 4,7%.

3. Le désaccord entre les demandes des familles et les décisions d'orientation à l'issue des classes de 3^e et de 2^{de} GT

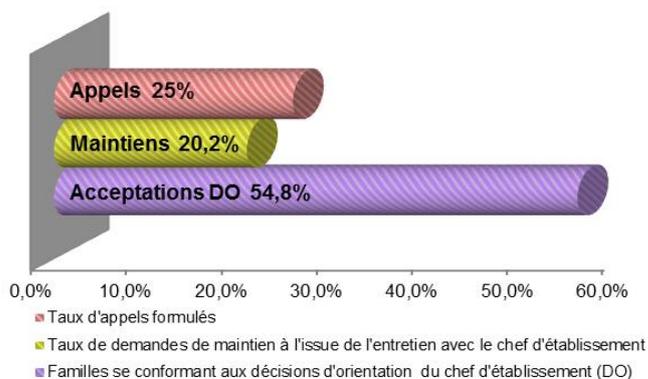
3.1 Les issues des désaccords en classes de 3^e et de 2^{de}

En cas de décisions d'orientation non conformes à la demande de la famille, les familles peuvent :

- se conformer à la demande d'orientation du chef d'établissement ;
- demander le maintien dans la classe d'origine ;
- faire appel.

Palier troisième (hors SEGPA)

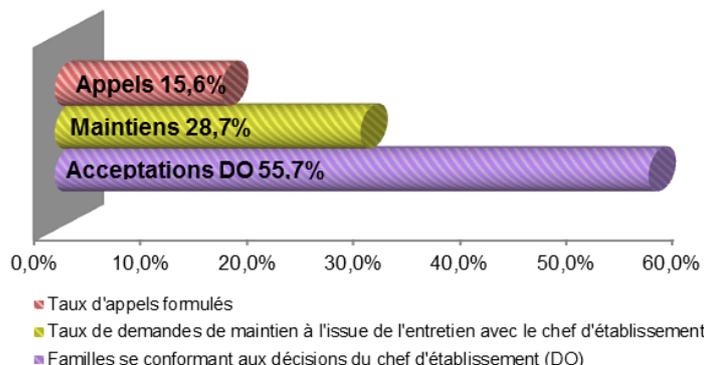
Répartition des réponses des familles aux décisions d'orientation non conformes à leurs demandes



Sur 13 695 cas de désaccords, 54,8% des familles se conforment à la décision du chef d'établissement, 25% font appel de la décision pour le passage en classe de 2^{de} GT (3 426 recours demandés) et 20,2% demandent le maintien dans la classe d'origine.

Palier seconde

Répartition des réponses des familles aux décisions d'orientation non conformes à leurs demandes

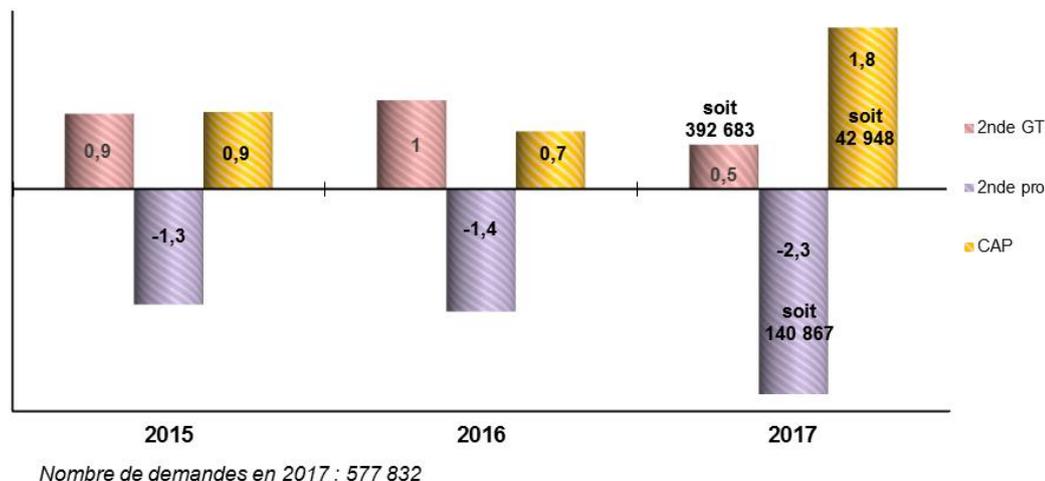


Sur 21 147 cas de désaccords, 55,7% des familles se conforment à la décision du chef d'établissement à l'issue de la classe de 2^{de} GT, 28,7% demandent le maintien dans la classe d'origine (6 065 demandes) et 15,6% font appel.

3-2 Ecarts entre les demandes et les décisions

A l'issue de la classe de 3^e

Ecarts en points entre les demandes d'orientation et les décisions d'orientation à l'issue de la classe de 3^e (hors SEGPA) de 2015 à 2017

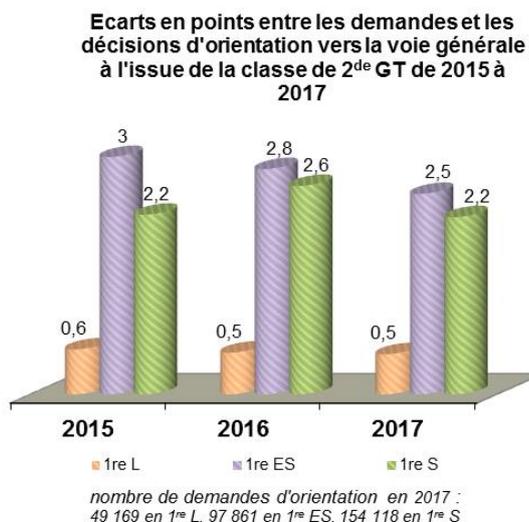


En 2017, l'écart entre le taux des demandes et le taux des décisions d'orientation vers la classe de 2^{de} GT diminue de moitié par rapport à 2016 et atteint 0,5 point.

Un écart positif (taux de demandes – taux de décisions) témoigne de désaccords où les demandes des familles ne sont pas satisfaites (refus d'orientation).

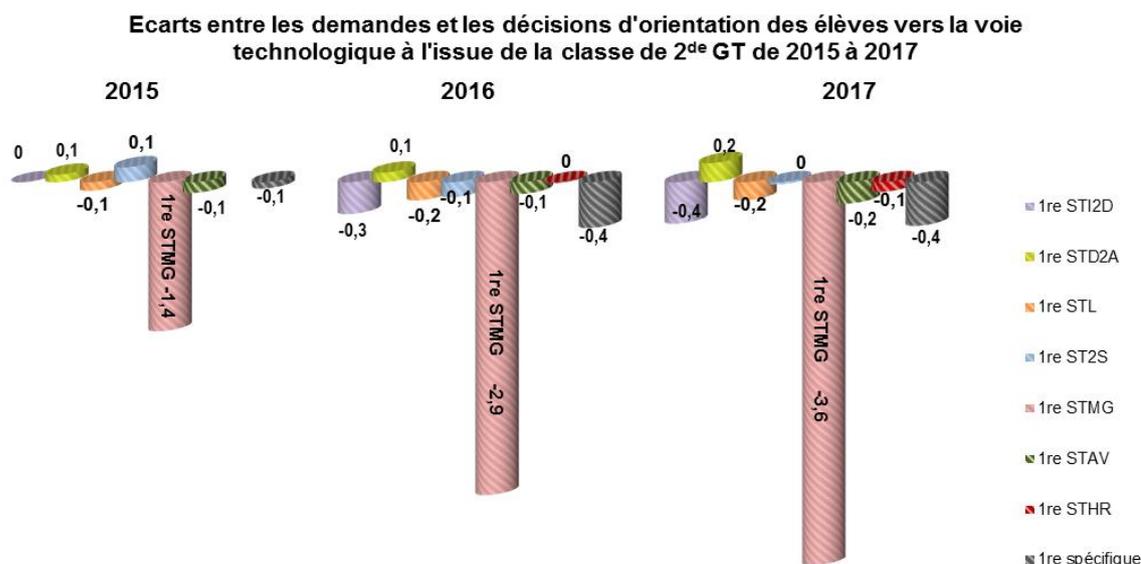
Un écart négatif indique que pour la voie concernée, des décisions d'orientation ne correspondent pas à ce que les familles ont demandé en 1^{er} vœu.

A l'issue de la classe de 2^{de} vers la voie générale



Les désaccords pour les séries S et ES baissent et restent stables pour la série L par rapport à 2016.

A l'issue de la classe de 2^{de} vers la voie technologique



Pour la voie technologique, les écarts observés depuis 2016 sont à relier avec la mise en place des nouvelles procédures d'orientation, qui exigent qu'une décision d'orientation en 1^{re} générale ou technologique soit proposée à chaque élève. Le nombre de décisions d'orientation selon les séries dépasse le nombre de demandes exprimées pour ces voies et témoignent d'une orientation plus souvent subie dans cette voie.

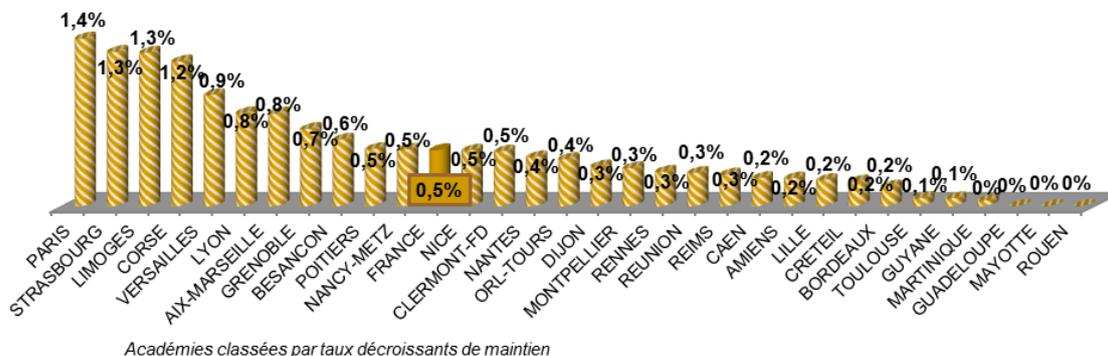
En 2017, l'accentuation des écarts vers la série STMG montre que la décision d'orientation ne correspond pas au 1^{er} vœu de la famille.

3.2 Droit au maintien pour les élèves des classes de 3^e et de 2^{de}

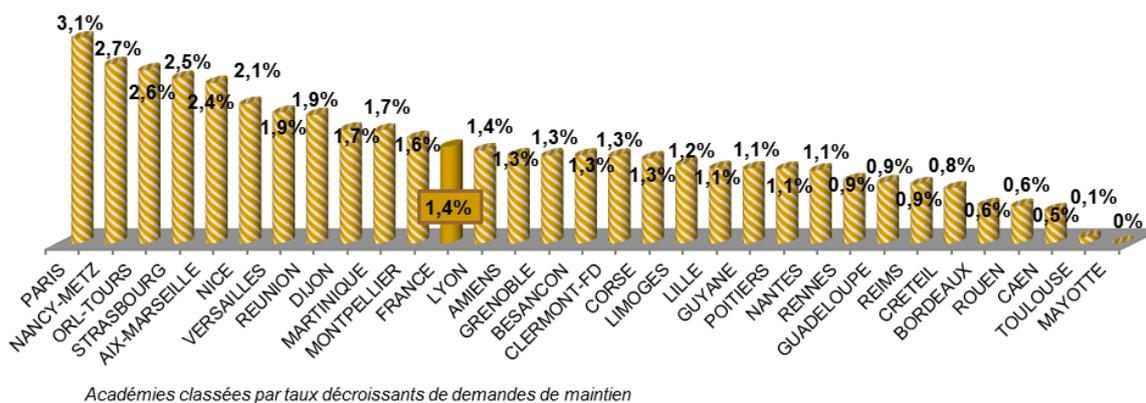
L'article 16 du décret du 18 novembre 2014 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves précise que « pour les élèves des classes de troisième et de seconde, lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans la classe d'origine ».

Disparités selon les académies

Taux de demandes de maintien à l'issue de la classe de 3^e (hors SEGPA)

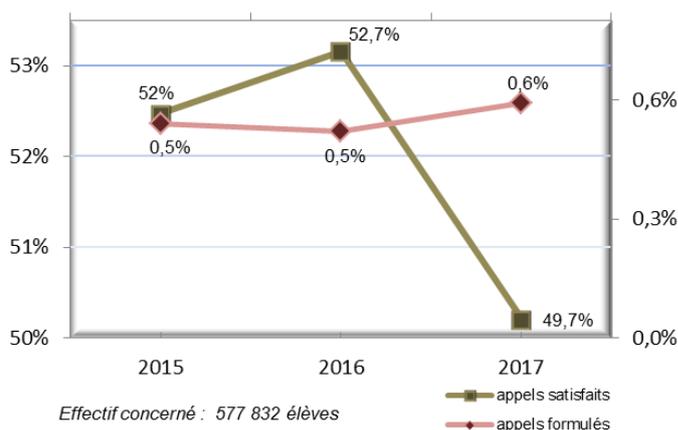


Taux de demandes de maintien à l'issue de la classe de 2^{de}



3.3 L'appel à l'issue des classes de 3^e (hors SEGPA) et de 2^{de}

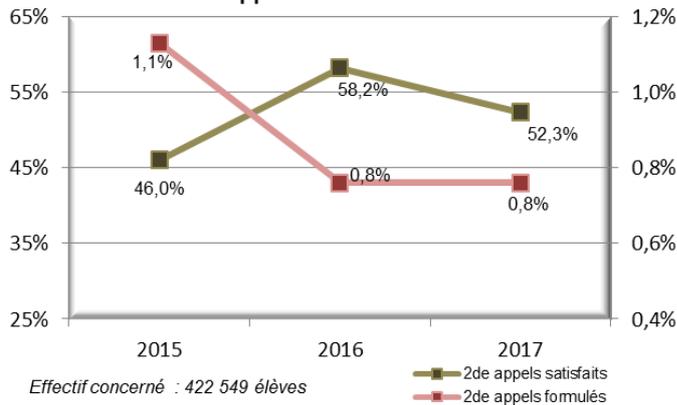
Evolution des taux des appels formulés et des appels satisfaits en classe de 3^e en 2017



Le taux d'appels satisfaits correspond à 1 703 appels en 2017 sur 3 426 appels formulés.

Compte tenu des petits effectifs, et une variation exceptionnelle, comme celle de 2017, ne représente pas nécessairement une tendance.

Evolution des taux des appels formulés et des appels satisfaits



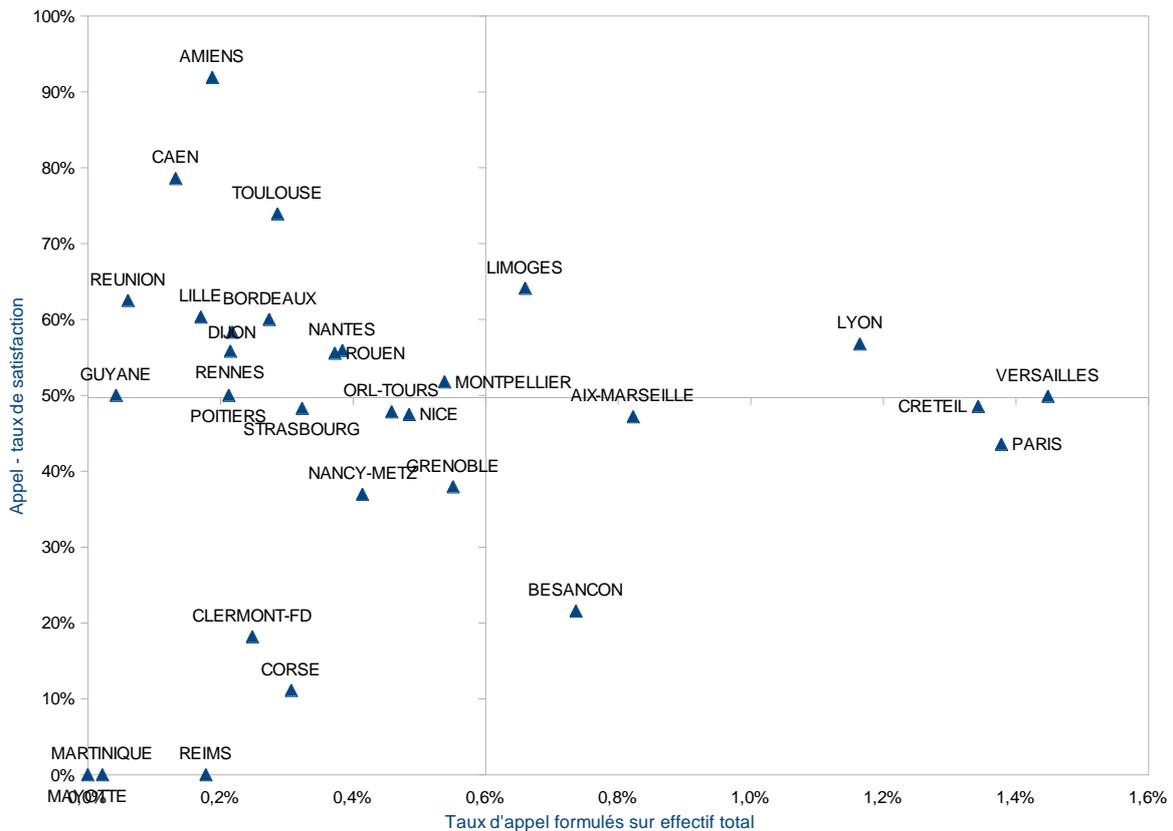
En 2017, le nombre d'appels formulés est de 3 299. **Le taux d'appels formulés reste plus élevé qu'au collège** : il atteint 0,8% en 2017, contre 0,6% en classe de 3^e.

En 2^{de} GT, le taux d'appels formulés se stabilise, après une forte baisse en 2016, contrairement au collège qui voit le taux des appels augmenter.

Des disparités académiques dans les taux d'appels formulés et les taux de satisfaction en classe de 3^e et en classe de 2^{de}

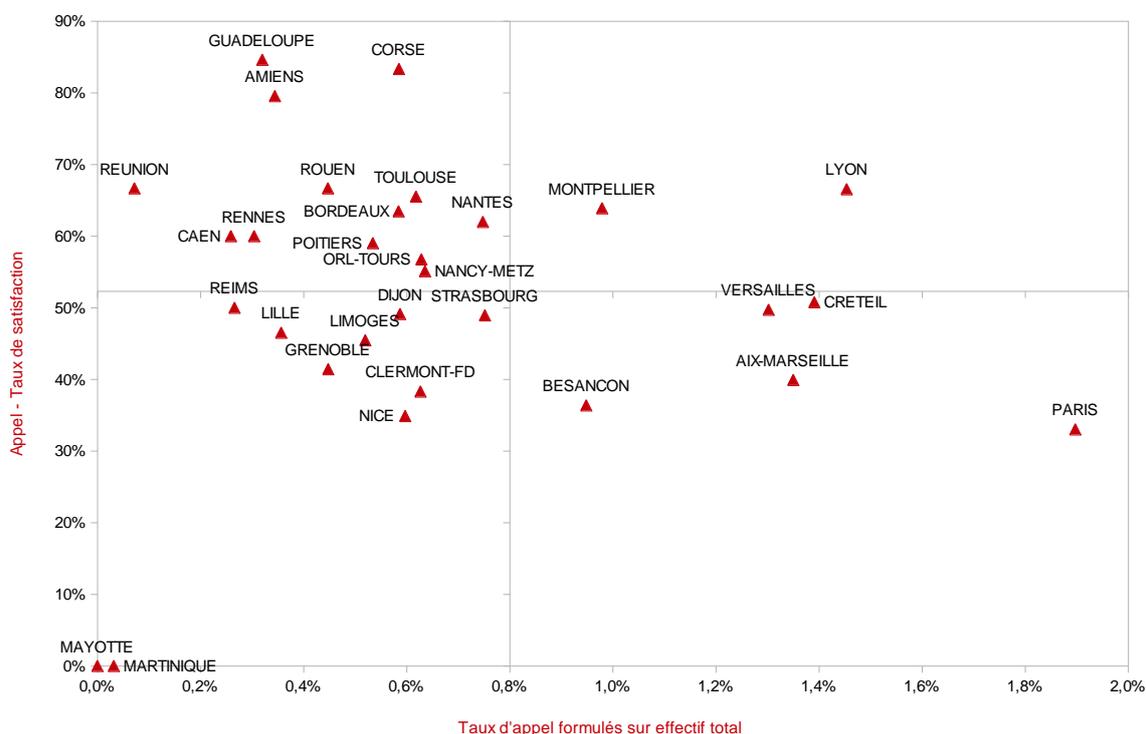
Palier troisième - APPEL 2017

Relation entre le taux d'appels formulés et le taux de satisfaction par rapport à l'effectif total



Palier seconde - APPEL 2017

Relation entre le taux d'appels formulés et le taux de satisfaction par rapport à l'effectif total



Note de lecture : (au regard des taux nationaux)

- les académies représentées dans le **quart supérieur droit** présentent des **taux plus élevés** que les taux nationaux aussi bien pour le taux d'**appels formulés** que pour le taux de **satisfaction** de ces appels.
- les académies représentées dans le **quart inférieur droit** présentent un **taux plus élevé** que le taux national pour le taux de **satisfaction des appels** mais **inférieur** au taux national pour le taux d'**appels formulés**.
- les académies représentées dans le **quart inférieur gauche** présentent des **taux inférieurs** aux taux nationaux aussi bien pour le taux d'**appels formulés** que pour le taux de **satisfaction** de ces appels.
- les académies représentées dans le **quart supérieur gauche** présentent un **taux plus élevé** que le taux national pour le taux d'**appels formulés** mais **inférieur** au taux national pour le taux de **satisfaction de ces appels**.

Les disparités académiques observées sont à relativiser du fait des faibles effectifs pris en compte. Les taux d'appels formulés sont représentés dans ce graphique sur l'axe des abscisses (horizontal) du plus faible taux (Mayotte, Martinique à 0%) à gauche au plus fort à droite (Paris, Versailles). Les taux de satisfaction des appels sont représentés sur l'axe des ordonnées (vertical) du plus faible taux (Mayotte, Martinique à 0%) en bas au plus fort en haut du graphique (Amiens).

Les taux moyens nationaux d'appels formulés et des appels satisfaits sont figurés par le point d'intersection entre les deux axes de ce graphique.

Aux deux paliers, les académies d'Ile-de-France (Créteil, Paris et Versailles), ainsi que l'académie de Lyon se positionnent en dehors des taux moyens nationaux. Ces taux présentent plus d'appels formulés des familles pour moins d'appels satisfaits par rapport aux taux moyens nationaux. Les Drom (Guyane, Mayotte, Martinique, la Réunion) sont dans une configuration inverse, peu ou pas d'appels formulés mais des taux de satisfaction très dispersés. Dans ces dernières académies, les effectifs très limités observés ne permettent pas de définir une tendance particulière.

4. Le redoublement exceptionnel à la fin des classes de 3^e et de 2^{de}

Les taux de décisions de redoublement mesurent le pourcentage de situations exceptionnelles de rupture de la scolarité pour lesquelles les familles et les équipes éducatives ont décidé, en accord, de recourir au redoublement pour pallier les déficits des apprentissages. Ces taux sont en nette diminution et témoignent de son caractère exceptionnel.

Taux de redoublement exceptionnel au collège et à la fin de la classe de 2^{de} de 2015 à 2017 : les décisions et les écarts

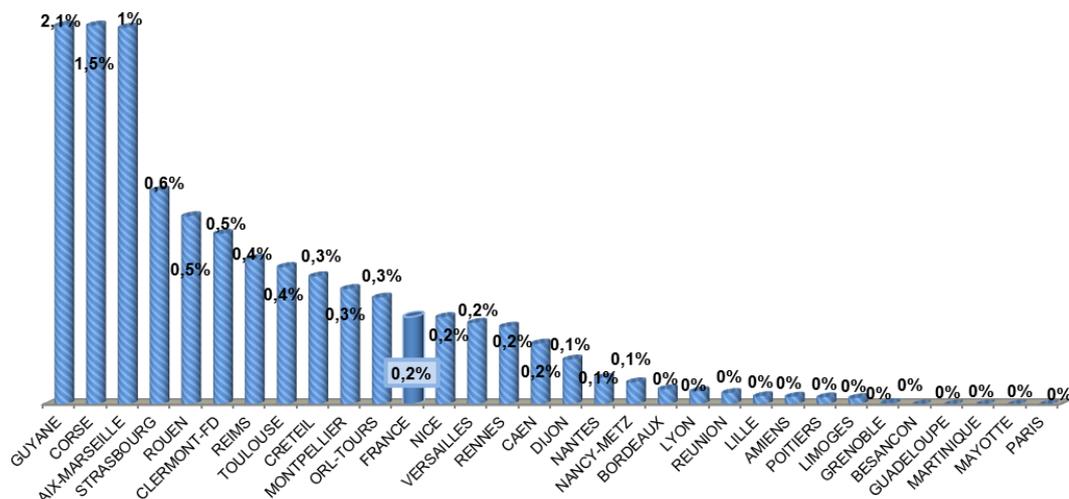
			2015	2016	2017	Ecarts entre 2016 et 2017 en points	Effectif total de référence concernée
3e	décisions	filles	1,4%	0,3%	0,2%	-0,1	556 040
		garçons	1,8%	0,4%	0,3%	-0,2	
		total	1,6%	0,4%	0,2%	-0,1	
3e prépa pro	décisions	filles	0,6%	0,1%	0,2%	0,1	21 792
		garçons	0,6%	0,1%	0,2%	0,1	
		total	0,6%	0,1%	0,2%	0,1	
3e et 3e prépa pro	décisions	filles	1,3%	0,3%	0,2%	-0,1	577 832
		garçons	1,7%	0,4%	0,3%	-0,2	
		total	1,5%	0,4%	0,2%	-0,1	
3e segpa	décisions	filles	0,4%	0,1%	0,1%	0,0	19 483
		garçons	0,5%	0,2%	0,1%	0,0	
		total	0,4%	0,1%	0,1%	0,0	
seconde	décisions	filles	5,3%	1,3%	0,6%	-0,7	417 987
		garçons	7,6%	1,7%	0,8%	-0,9	
		total	6,4%	1,5%	0,7%	-0,8	

Le taux de décisions de redoublement au lycée reste plus élevé qu'au collège.

Des disparités académiques

Palier troisième (hors SEGPA)

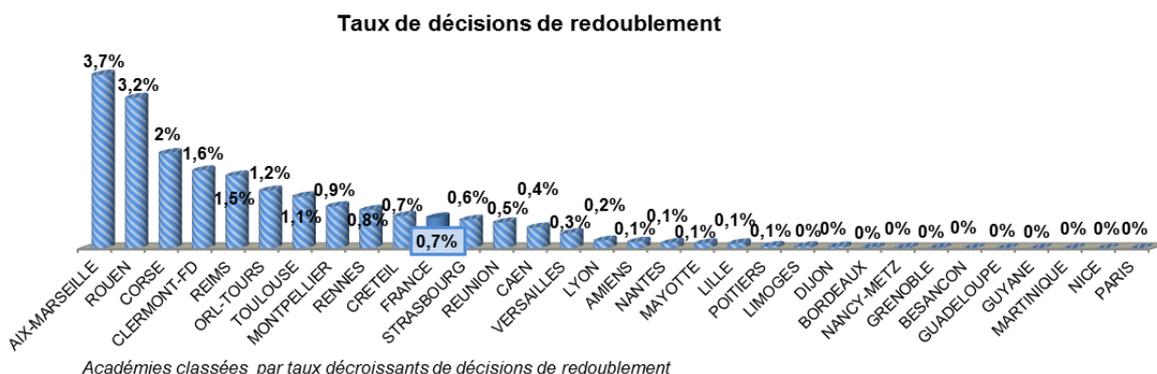
Taux de décisions de redoublement



Académies classées par taux décroissants de décisions de redoublement

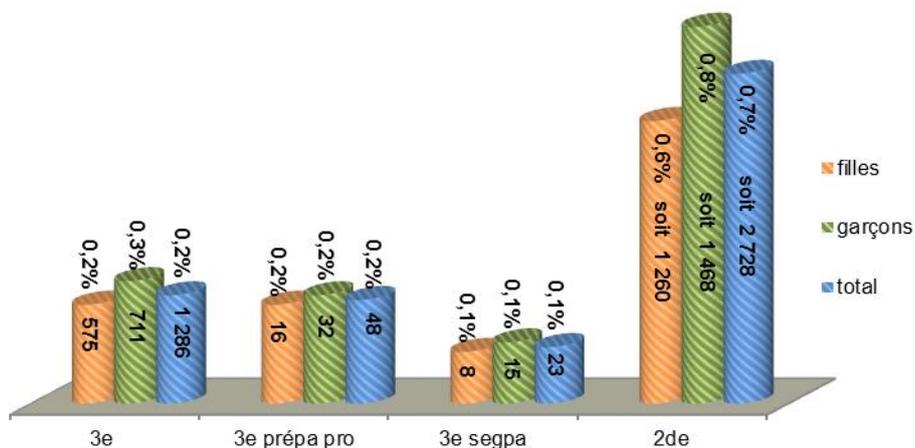
Les taux académiques de décisions de redoublement en classe de 3^e (hors SEGPA) varient de 0% à 2,1%. Au niveau national en 2017, le taux de décisions de redoublement atteint 0,2% ; $\frac{2}{3}$ des académies se situent en dessous de ce taux. Pour 13 académies, il est nul : 0%.

Palier seconde



Les taux académiques de décisions de redoublement en classe de 2^{de} GT varient de 0% (11 académies) à 3,7% avec une moyenne nationale de 0,7%.

Disparités des taux de décisions de redoublement exceptionnel entre les filles et les garçons à l'issue des classes de 3^e, 3^e pro, 3^e SEGPA et 2^{de}



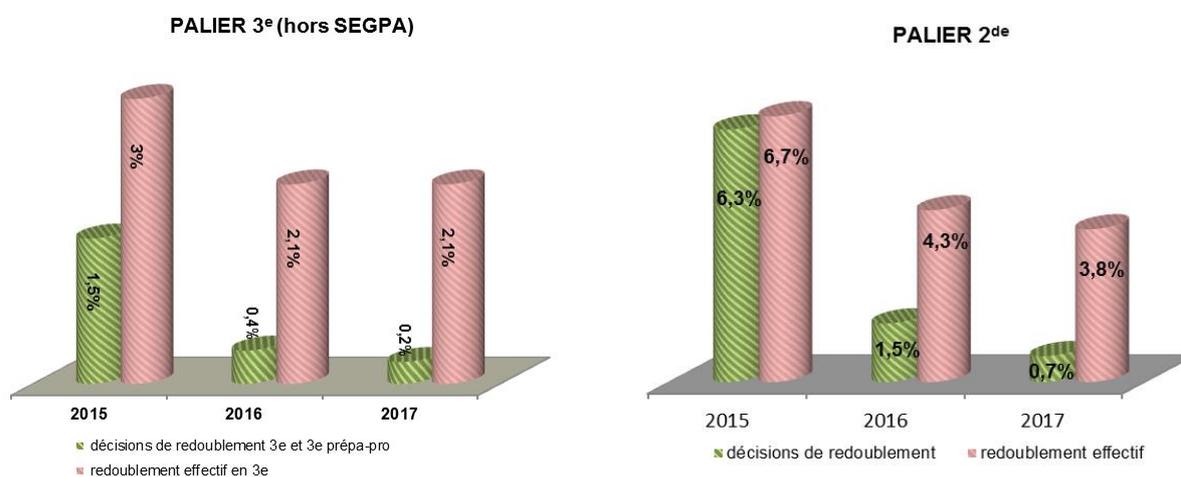
Pour le palier troisième, les taux de redoublement exceptionnel sont compris entre 0,1% et 0,3% selon la classe, et représentent globalement peu d'élèves, plus de garçons que de filles.

En comparaison en classe de seconde, les taux de redoublement sont plus importants, mais restent en deçà de 1%. L'écart entre les garçons et les filles de +0,2 point est supérieur à celui des élèves du collège.

Des différences entre les taux de décisions de redoublement et les taux effectifs de redoublement⁴ en classe de 3^e (hors SEGPA)

L'écart entre les décisions de redoublement et le redoublement effectif peut être attribué en grande partie à l'exercice par les familles du droit au maintien soit en cas de désaccord avec la décision du chef d'établissement ou de la commission d'appel, soit en cas d'affectation non obtenue.

Taux de décisions de redoublement exceptionnel et taux de redoublement effectif



Les données des taux effectifs de redoublements et de passage vers la voie professionnelle au constat de rentrée à l'issue de la 2^{de} GT proviennent de la DEPP.

⁴ DEPP constat de rentrée

DEUXIEME SECTION

Affectation des élèves au lycée

CAMPAGNE 2017

Résultats de l'affectation

Ce recueil statistique présente une synthèse nationale des données concernant l'affectation au lycée assistée par AFFELNET-lycée en 2017. Cette présentation est organisée autour de quelques thèmes d'analyse choisis. Elle n'a pas vocation à dérouler un bilan complet de l'affectation.

FAITS MARQUANTS

AFFELNET-lycée a été généralisé pour la campagne d'affectation 2017. La prise en compte des évaluations issues du livret scolaire unique du CP à la 3^e (LSU) a été intégrée au calcul du barème des candidats relevant du palier 3^e.

AFFELNET-lycée pour le niveau post 3^e, c'est :

- 19 853 offres de formation traitées toutes voies d'orientation (vœux de recensement compris)
- dont 1929 offres de formation en apprentissage
- 836 141 inscrits
- 1 748 575 vœux traités
- 706 742 affectés au premier tour (84,5%)
- dont 594 569 sur le premier vœu (71,1%)

AFFELNET-lycée pour le niveau post seconde, c'est :

- 11 225 offres de formation (vœux de recensement du palier compris)
- 297 223 inscrits
- 428 306 vœux traités
- 264 986 affectés au premier tour (89,2%)
- dont 251 020 sur le premier vœu (84,5%)

SOURCE DES DONNEES

Bases AFFELNET-lycée des académies

1. Qualités de départage du barème

La prise en compte des évaluations du LSU dans l'affectation des élèves du palier 3^e a modifié les modalités de calcul du barème d'affectation pour les offres de formation dont le critère de départage repose sur les évaluations scolaires. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier les qualités de départage des critères utilisés dans le calcul des barèmes.

OFFRES DE FORMATION DU PALIER 3 ^E		Recours au tirage aléatoire Ex-aequo au dernier admis refusés ou en LS et non admis sur vœu mieux placé		
Académie	Taux d'affectés	Nombre de candidats concernés pour une affectation en seconde GT	Nombre de candidats concernés pour une affectation en voie pro	Taux de refusés par tirage aléatoire ¹
AIX-MARSEILLE	84,4%	68	6	0,2%
AMIENS	86,8%	0	2	0,0%
BESANCON	86,4%	0	0	0,0%
BORDEAUX	87,7%	163	1	1,2%
CAEN	83,5%	198	0	1,0%
CLERMONT-FERRAND	75,5%	101	3	0,7%
CORSE	88,9%	0	0	0,0%
CRETEIL	87,8%	0	0	0,0%
DIJON	83,5%	0	0	0,0%
GRENOBLE	82,6%	284	2	0,6%
GUADELOUPE	84,4%	0	0	0,0%
GUYANE	81,5%	54	0	0,9%
LA REUNION	68,8%		0	0,0%
LILLE	87,5%	0	0	0,0%
LIMOGES	82,9%	7	0	0,1%
LYON	81,6%	1055	0	2,6%
MARTINIQUE	84,8%	0	0	0,0%
MAYOTTE	82,4%	22	2	0,3%
MONTPELLIER	76,1%	592	0	1,6%
NANCY-METZ	87,1%	83	2	0,3%
NANTES	78,8%	152	0	0,4%
NICE	82,6%	44	46	0,3%
ORLEANS-TOURS	84,0%	0	2	0,0%
PARIS	85,4%	0	0	0,0%
POITIERS	89,3%	93	0	0,5%
POLYNESIE FRANCAISE	88,0%	27	0	0,7%
REIMS	82,1%	0	1	0,0%
RENNES	94,3%	286	5	0,9%
ROUEN	81,5%	114	1	0,5%
STRASBOURG	81,1%	0	1	0,0%
TOULOUSE	87,4%	59	5	0,2%
VERSAILLES	86,3%	4635	6	6,6%
Total	84,5%	8037	85	1,0%

Au palier troisième, le nombre de barèmes ex aequo dans les formations professionnelles est très faible. Ce barème repose généralement sur le critère des évaluations scolaires.

Selon les académies, le nombre d'ex aequo est plus conséquent pour l'affectation en 2^{de} GT où les critères peuvent se limiter au secteur géographique. Il est alors révélateur de tensions liées à la carte scolaire.

Dans les offres de formation du palier seconde, les notes scolaires sont très majoritairement prises en compte pour l'affectation, limitant très nettement le recours au tirage aléatoire pour le départage des élèves.

OFFRES DE FORMATION DU PALIER 2 ^{DE}		Recours au tirage aléatoire	
Académie	Taux d'affectés	Nombre d'ex-aequo au dernier admis refusés ou en LS et non admis sur vœu mieux placé	Taux de refusés par tirage aléatoire ⁵
AIX-MARSEILLE	86,2%	0	0,0%
AMIENS	93,6%	193	1,0%
BESANCON	98,3%	39	0,4%
BORDEAUX	93,4%	183	1,2%
CAEN	83,9%	0	0,0%
CLERMONT-FERRAND	56,9%	0	0,0%
CORSE	80,3%	0	0,0%
CRETEIL	53,0%	2	0,1%
DIJON	85,4%	6	0,1%
GRENOBLE	78,0%	0	0,0%
GUADELOUPE	95,7%	0	0,0%
GUYANE	71,8%	0	0,0%
LA REUNION	97,0%	42	0,4%
LILLE	97,8%	0	0,0%
LIMOGES	87,3%	0	0,0%
LYON	95,7%	0	0,0%
MARTINIQUE	68,2%	23	1,4%
MAYOTTE	97,4%	6	0,2%
MONTPELLIER	83,3%	49	0,2%
NANCY-METZ	94,3%	99	0,9%
NANTES	95,5%	0	0,0%
NICE	89,7%	26	0,3%
ORLEANS-TOURS	91,4%	80	0,7%
PARIS	87,3%	23	0,4%
POITIERS	98,8%	101	0,6%
POLYNESIE FRANCAISE	36,5%	0	0,0%
REIMS	60,6%	3	0,1%
RENNES	65,5%	152	4,2%
ROUEN	89,1%	4	0,1%
STRASBOURG	93,2%	1	0,0%
TOULOUSE	86,9%	49	0,7%
VERSAILLES	87,6%	5	0,0%
Total	89,2%	1086	0,4%

⁵ Taux de refusés = Nombre de candidats refusés par tirage aléatoire par rapport au nombre total des candidats affectés.

2. Pression en CAP et seconde professionnelle

Les taux de pression de l'affectation en première année de CAP et en seconde professionnelle calculés ici mesurent les écarts entre la demande et l'offre pour chaque formation proposée dans les établissements scolaires publics. Les extrêmes observés, traduits par les minima et maxima, montrent les disparités géographiques et la variation existant entre académies.

TAUX DE PRESSION DES PRINCIPALES SPECIALITES DE PREMIERE ANNEE DE CAP

Spécialité de CAP	Taux de pression global	Taux de pression mini	Taux de pression maxi
ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE	2,4	0,2	5,2
AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	0,8	0,3	1,5
AGENT DE SECURITE	1,6	0,6	3,8
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	1,3	0,6	2,0
ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.	1,0	0,4	1,9
CARRELEUR MOSAISTE	0,8	0,1	1,9
COIFFURE	2,1	0,5	5,8
COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	1,0	0,2	2,6
CONDUCT. INSTALLATIONS PRODUCTION	0,7	0,3	1,7
CUISINE	2,3	0,5	7,7
EBENISTE	0,9	0,4	2,3
EMPL.VENTE: PRDTS EQUIP.COURANTS	1,5	0,4	3,8
EMPLOY.VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	1,1	0,3	2,2
EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	1,6	0,4	4,0
FLEURISTE	1,1	0,1	5,0
INSTALLATEUR SANITAIRE	1,6	0,6	4,5
INSTALLATEUR THERMIQUE	1,1	0,3	2,3
JARDINIER PAYSAGISTE	2,1	0,4	8,5
MAÇON	1,1	0,2	3,0
MAINT.MATERIELS OPT.C ESP. VERTS	1,3	0,4	2,9
MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	3,4	1,2	7,4
MAINTENANCE BATIMENTS DE COLLECT.	1,1	0,0	3,0
MENUISIER FABRICT MEN MOB AGENCMT	0,9	0,3	1,4
METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	0,8	0,3	1,9
METIERS DE L'AGRICULTURE	1,0	0,3	3,5
OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	1,3	0,5	3,6
PÂTISSIER	3,6	1,7	5,9
PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	1,3	0,6	2,5
PEINTURE EN CARROSSERIE	1,3	0,6	3,3
PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	1,1	0,5	3,5
REAL.IND.CHAUD.SOUD. OP.A CHAUDR.	1,0	0,3	2,1
REPARATION DES CARROSSERIES	1,6	0,2	4,1
SERRURIER METALLIER	0,9	0,0	2,6
SERVICES AUX PERS VTE ESP RURAL	1,2	0,6	2,1
Légende		Taux de pression globaux les plus élevés	
			Taux de pression globaux les plus faibles

Taux de pression = nombre de premiers vœux sur capacité de carte scolaire (établissements publics seulement)

Taux de pression des principales spécialités de seconde professionnelle

Spécialité de seconde professionnelle	Taux de pression global	Taux de pression mini	Taux de pression maxi
ACC.SOINS-SERV.PERS. 2NDE COMMUNE	1,6	0,5	4,8
ACCUEIL -RELATION CLIENTS USAGERS	1,0	0,3	2,7
AERONAUTIQUE 2NDE COMMUNE	2,2	1,1	4,9
AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	0,8	0,0	2,1
ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M	3,1	0,3	5,8
BOULANGER-PÂTISSIER	3,4	1,3	7,7
COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	0,9	0,3	1,9
COMMERCE	1,5	0,3	2,7
CONDUCT. TRANSP.ROUT.MARCHANDISES	1,6	0,9	2,4
CONSEIL VENTE	1,1	0,1	3,7
CUISINE	1,7	0,5	3,6
CULTURES MARINES	1,0	0,4	2,4
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	2,5	1,3	5,9
ETUD.DEFINITION PRDTS INDUSTRIELS	0,7	0,2	1,2
GESTION-ADMINISTRATION	0,8	0,0	2,0
HYGIENE PROPLETE STERILISATION	0,4	0,0	1,0
LOGISTIQUE	0,9	0,0	2,5
MAINTEN. MATERIELS 2NDE COMMUNE	1,1	0,4	2,4
MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	1,0	0,3	2,0
MAINTENANCE VEHIC. 2NDE COMMUNE	1,8	0,2	3,6
MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	0,6	0,1	1,8
METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0,9	0,6	1,3
METIERS DE LA SECURITE	3,4	1,1	8,6
METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	0,9	0,5	1,9
MICROTECHNIQUES	1,1	0,6	1,9
NATURE JARDIN PAYSAGE FORET	1,3	0,4	3,0
PLASTIQUES ET COMPOSITES	0,6	0,2	1,8
PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS	0,6	0,3	1,5
PROD.VEGET.AGRO	1,1	0,0	6,1
REAL.PR.IMPR.PLURIM. 2NDE COMMUNE	1,1	0,1	2,8
REPARATION DES CARROSSERIES	1,0	0,6	1,9
SERV PERS TERRIT	1,2	0,5	3,0
SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE	1,2	0,5	2,1
SYSTEMES NUMERIQUES 2NDE COMMUNE	1,5	0,5	2,8
TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	1,0	0,5	1,4
TECHN. ETUDES BATIM. 2NDE COMMUNE	0,9	0,2	3,3
TECHN. MAINT. SYST.ENERG.CLIMATIQ	0,7	0,1	1,8
TECHN.INSTALL.SYST.ENERG.CLIMATIQ	0,7	0,3	1,4
TECHNIC. FROID CONDITIONNEMT AIR	0,8	0,1	6,1
TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL.GROS O	0,8	0,3	1,8
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	0,9	0,4	1,8
TECHNICIEN D'USINAGE	0,8	0,3	1,2
TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	0,6	0,1	1,8
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	0,8	0,3	1,4
TRANSPORT	0,7	0,1	2,2
TRAVAUX PUBLICS	1,4	0,5	3,3
VENTE (PROSPECT.NEGO.SUIV.CLIENT)	1,2	0,3	2,4

3. AFFELNET et apprentissage

Depuis 2016, un vœu de recensement générique « Apprentissage : recherche active » a été intégré, par défaut pour chaque département dans toutes les académies, dans l'offre de formation présentée dans Affelnet-lycée. Les académies ont pu en complément proposer des offres plus précises en lien avec les centres de formation. La prise en compte des vœux des élèves vers l'apprentissage dans Affelnet-lycée a permis de faire un point sur la demande formulée et les caractéristiques des candidats :

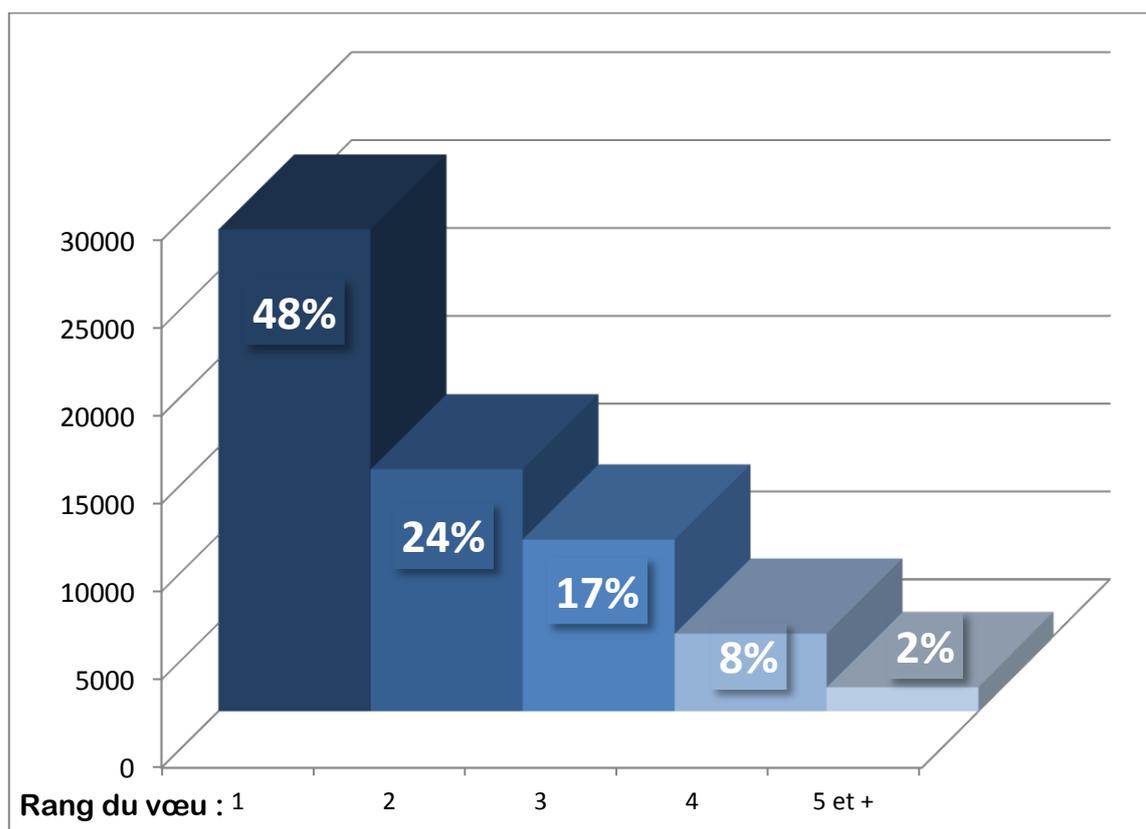
Caractéristique de l'offre dans Affelnet-lycée et nombre de vœux formulés par académie

Répartition des vœux vers l'apprentissage selon le rang du vœu

Age, sexe, originaire scolaire et département d'origine des candidats

Globalement, en juin 2017, le nombre de vœux formulés vers une offre de formation en apprentissage (56 660) a progressé de plus de 11%. 27 400 de ces vœux sont placés au premier rang et représentent 2,4% de l'ensemble des vœux 1 formulés. On observe une progression des vœux 1 de près de 15% par rapport à 2016. La part de ces vœux par rapport à l'ensemble reste stable.

REPARTITION DES VŒUX FORMULES VERS L'APPRENTISSAGE SELON LE RANG DES VŒUX



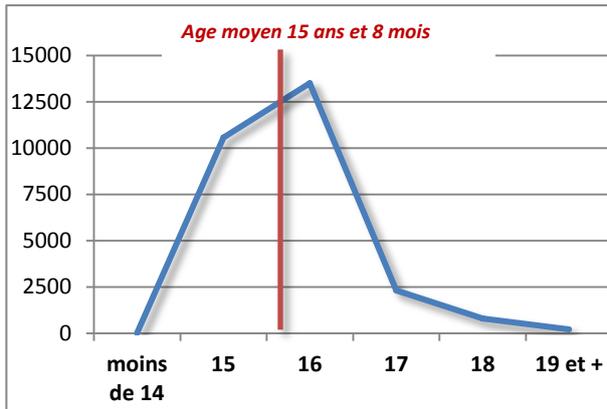
CARACTERISTIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION DANS AFFELNET PAR ACADEMIE⁶

Académie	Nombre d'offres de formation	Nombre de vœux 1	Nombre total de vœux
AIX-MARSEILLE	4	904	1 566
AMIENS	5	593	1 305
BESANCON	5	492	1 214
BORDEAUX	218	2 222	4 108
CAEN	3	826	2 058
CLERMONT-FERRAND	19	594	1 624
CORSE	4	116	258
CRETEIL	3	573	926
DIJON	8	833	2 161
GRENOBLE	6	1 611	2 849
GUADELOUPE	3	57	69
GUYANE	16	41	65
LA REUNION	1	110	195
LILLE	2	863	2 044
LIMOGES	112	470	1 212
LYON	6	512	1 025
MARTINIQUE	1	60	126
MAYOTTE	11	113	216
MONTPELLIER	303	1 823	3 682
NANCY-METZ	69	394	1 090
NANTES	435	2 807	5 196
NICE	3	1 061	2 275
ORLEANS-TOURS	55	2 214	4 934
PARIS	1	38	51
POITIERS	238	1 326	3 295
POLYNESIE FRANCAISE	1	20	20
REIMS	4	632	1 389
RENNES	27	1 536	2 903
ROUEN	3	1 288	2 098
STRASBOURG	2	380	817
TOULOUSE	407	1 569	3 360
VERSAILLES	7	1 322	2 529
Total général	1 982	27 400	56 660

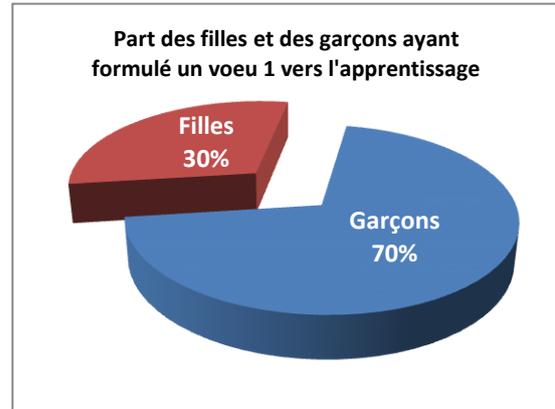
Le nombre d'offres de formation vers l'apprentissage présentées dans Affelnet-lycée a significativement augmenté par rapport à 2016 (+76%).

⁶ Tous niveaux confondus.

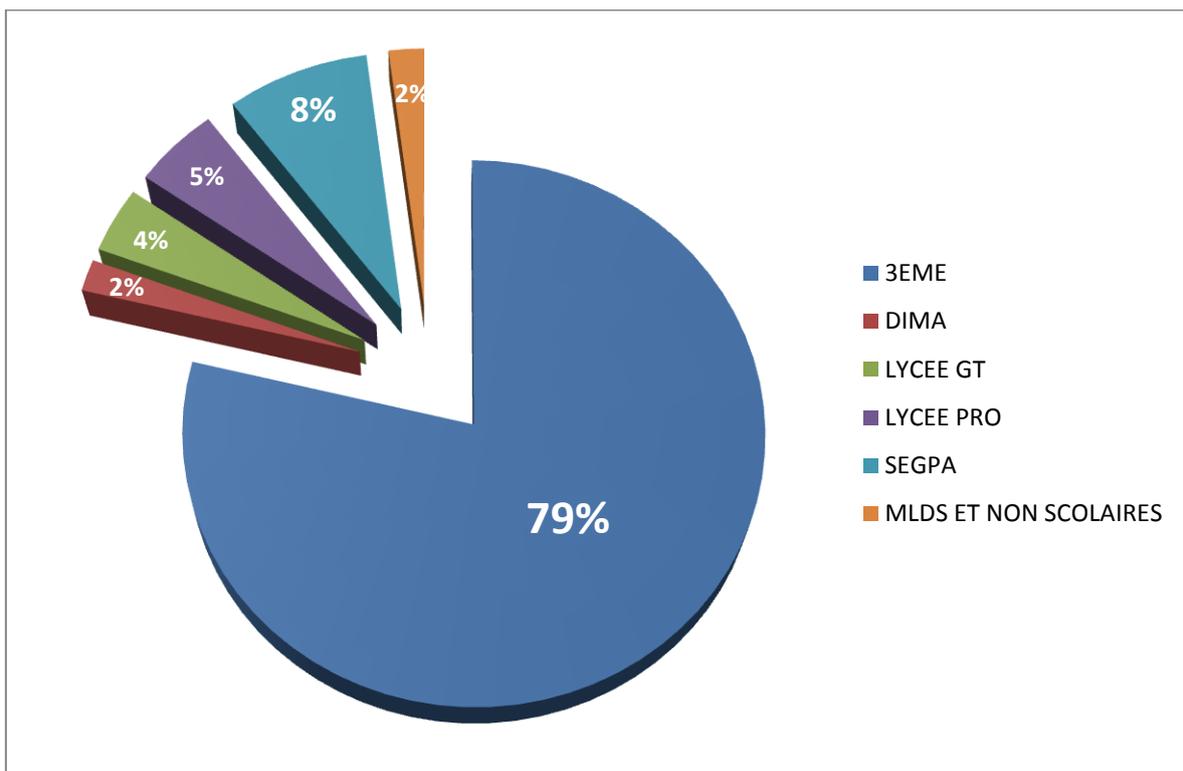
AGE DES ELEVES AYANT FORMULE UN VŒU DE RANG 1 VERS L'APPRENTISSAGE



SEXE DES ELEVES AYANT FORMULE UN VŒU DE RANG 1 VERS L'APPRENTISSAGE



REPARTITION DES ELEVES AYANT FORMULE UN VŒU DE RANG 1 VERS L'APPRENTISSAGE SELON LEUR ORIGINE SCOLAIRE



L'âge moyen des candidats à l'apprentissage a baissé de deux mois par rapport à 2016.

La part des filles a augmenté de 2 points.

Enfin la part des candidats issus de lycée professionnel progresse de 3 points alors celle des collégiens diminue de 2 points.

DEPARTEMENT D'ORIGINE DES ELEVES AYANT FORMULE UN VŒU DE RANG 1 VERS L'APPRENTISSAGE

Département d'origine		Nb de vœux 1	Département d'origine		Nb de vœux 1
Ain	01	193	Landes	40	307
Aisne	02	171	Loir-et-Cher	41	329
Allier	03	165	Loire	42	196
Alpes de Haute-Provence	04	60	Loire-Atlantique	44	766
Alpes-Maritimes	06	499	Loiret	45	677
Ardèche	07	125	Lot	46	129
Ardennes	08	162	Lot-et-Garonne	47	368
Ariège	09	98	Lozère	48	62
Aube	10	203	Maine-et-Loire	49	687
Aude	11	329	Manche	50	307
Aveyron	12	140	Marne	51	212
Bas-Rhin	67	247	Mayenne	53	196
Bouches du Rhône	13	504	Meurthe-et-Moselle	54	78
Calvados	14	345	Meuse	55	72
Cantal	15	87	Morbihan	56	413
Charente	16	270	Moselle	57	159
Charente Maritime	17	505	Nièvre	58	150
Cher	18	247	Nord	59	550
Corrèze	19	164	Oise	60	289
Corse du Sud	620	69	Orne	61	177
Côte d'Or	21	220	Paris	75	21
Côtes d'Armor	22	324	Pas-de-Calais	62	315
Creuse	23	60	Puy-de-Dôme	63	220
Deux-Sèvres	79	303	Pyrénées-Atlantiques	64	406
Dordogne	24	383	Pyrénées-Orientales	66	286
Doubs	25	203	Rhône	69	129
Drôme	26	183	Saône-et-Loire	71	223
Essonne	91	421	Sarthe	72	404
Eure	27	536	Savoie	73	280
Eure-et-Loir	28	368	Seine-et-Marne	77	315
Finistère	29	283	Seine-Maritime	76	747
Gard	30	521	Seine-St-Denis	93	76
Gers	32	110	Somme	80	139
Gironde	33	763	Tarn	81	277
Haute-Corse	720	47	Tarn-et-Garonne	82	225
Haute-Garonne	31	492	Territoire-de-Belfort	90	48
Haute-Loire	43	129	Val-de-Marne	94	185
Haute-Marne	52	64	Val-d'Oise	95	329
Hauts-Alpes	05	95	Var	83	570
Haute-Saône	70	110	Vaucluse	84	229
Haute-Savoie	74	337	Vendée	85	683
Hauts-Pyrénées	65	98	Vienne	86	305
Haute-Vienne	87	180	Vosges	88	73
Haut-Rhin	68	133	Yonne	89	211
Hauts-de-Seine	92	145	Yvelines	78	431
Hérault	34	637	Guadeloupe	971	54
Ille-et-Vilaine	35	524	Guyane	973	43
Indre	36	182	Martinique	972	61
Indre-et-Loire	37	481	Mayotte	976	115
Isère	38	693	Réunion	974	110
Jura	39	136			
France + DROM			27 400		

4. L'offre de formation du privé dans AFFELNET

UNE INTEGRATION DIVERSE DE L'OFFRE PRIVEE EN ACADEMIE

Académie d'accueil ⁷	Voie générale et technologique			Voie professionnelle			Total toutes voies		
	Nb d'offres de formation	Total vœux 1	Total affectés	Nb d'offres de formation	Total vœux 1	Total affectés	Nb d'offres de formation	Total vœux 1	Total affectés
AIX-MARSEILLE	71	1 932	1 872	240	1 690	1 532	311	3 622	3 404
AMIENS	27	717	689	61	423	336	88	1 140	1 025
BESANCON	9	901	820	46	374	263	55	1 275	1 083
BORDEAUX	57	4 637	4 440	231	3 539	3 723	288	8 176	8 163
CAEN	23	2 068	2 040	81	1 018	1 047	104	3 086	3 087
CLERMONT-FERRAND	3	99	77				3	99	77
CRETEIL				9	41	75	9	41	75
DIJON	2	102	112	30	380	447	32	482	559
GRENOBLE	13	2 170	2 134	85	1 349	1 292	98	3 519	3 426
GUADELOUPE	9	306	0	10	21	0	19	327	0
GUYANE	4	156	140	22	72	64	26	228	204
LA REUNION				8	32	25	8	32	25
LILLE	122	1 830	1 281	393	1 645	1 404	515	3 475	2 685
LIMOGES	6	464	452	18	175	181	24	639	633
LYON	55	2 134	2 113	176	1 631	1 490	231	3 765	3 603
MAYOTTE				3	49	45	3	49	45
MONTPELLIER	7	78	78	59	576	599	66	654	677
NANCY-METZ	35	647	24	23	281	257	58	928	281
NANTES	77	2 027	1 669	392	2 313	2 085	469	4 340	3 754
NICE	34	786	514	44	488	392	78	1 274	906
ORLEANS-TOURS	29	2 396	2 419	123	1 236	1 338	152	3 632	3 757
PARIS				1	33	18	1	33	18
POITIERS	76	2 464	2 452	151	2 269	2 288	227	4 733	4 740
POLYNESIE FRANCAISE	indéterminé						10	1 070	0
REIMS				3	33	36	3	33	36
RENNES	29	2 828	2 771	83	1 145	1 054	112	3 973	3 825
ROUEN	2	640	0	2	524	0	4	1 164	0
STRASBOURG				4	14	17	4	14	17
TOULOUSE	34	2 451	2 088	148	1 482	1 387	182	3 933	3 475
Total général	724	31 833	28 185	2 446	22 833	21 395	3 180	55 736	49 580
Légende									
									Offre de formation sous tutelle Education nationale
									Offre de formation sous tutelle Agriculture
									Offres de formation sous tutelle EN et Agriculture

⁷ Seules les académies d'accueil affichant une offre de formation de lycée privé figurent dans ce tableau.

Globalement, 3 180 offres de formation en établissement privé sont intégrées dans AFFELNET et 9 580 élèves y sont admis avec une gestion intégrée dans AFFELNET. Cela représente une progression du nombre d'offres de formation affichées de 29,3% et du nombre d'élèves admis de 15,5% par rapport à la campagne 2016. Le nombre de candidats (vœux 1) est en baisse de 19,3%.

Cinq nouvelles académies ont géré en 2017 l'admission dans les formations du privé avec Affelnet-lycée (29 au total).

Pour rappel, la gestion de l'admission dans une formation en établissement privé avec Affelnet-lycée nécessite que soient enregistrées les décisions d'admission des chefs d'établissement dans un calendrier négocié avec les représentants de ces établissements.

L'OFFRE DE FORMATION DU PRIVE DANS AFFELNET : UNE INTEGRATION PARTIELLE

Une gestion des admissions différenciée dans la voie professionnelle ou dans la voie générale et technologique : 6 académies traitent seulement l'admission dans la voie professionnelle, 1 académie seulement dans la voie générale et technologique ;

Une gestion des admissions dans les établissements de tutelle éducation nationale ou de tutelle agriculture : 7 académies intègrent seulement l'offre de formation sous tutelle éducation nationale, 4 académies seulement l'offre sous tutelle agriculture ;

Une gestion générale des admissions dans le privé aussi bien de tutelle éducation nationale qu'agriculture : 12 académies ;

Un recueil des vœux détaillés visant à un recensement et non à une gestion des admissions : 2 académies.

5. L'affectation après la seconde ou après le CAP

DIVERSITE DE L'UTILISATION D'AFFELNET POUR L'AFFECTATION EN PREMIERE

AFFELNET-Lycée peut être utilisé en appui de l'affectation en première générale ou technologique ou professionnelle après la seconde et de l'affectation post CAP. Concernant l'admission en première professionnelle, AFFELNET peut intégrer les montées pédagogiques des élèves de seconde professionnelle et mettre à disposition les places non occupées.

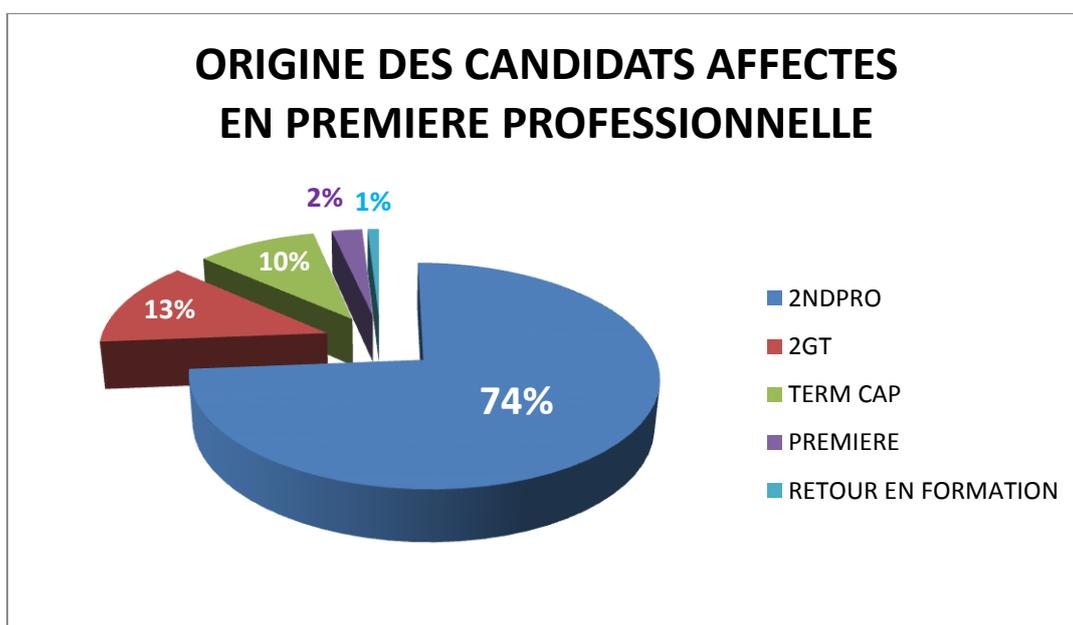
NOMBRE D'AFFECTES PAR TYPE DE FORMATION⁸ ET PAR ACADEMIE

ACADEMIE	1 ^{RE} GENERALE	1 ^{RE} TECHNO	1 ^{RE} PRO	AUTRES FORMATIONS post CAP	Total affectés
AIX-MARSEILLE		5 529	5 979	45	11 553
AMIENS	8 106	3 859	5 883	17	17 865
BESANCON	5 367	2 063	2 823	14	10 267
BORDEAUX		5 765	7 462	24	13 251
CAEN		2 591	154	19	2 764
CLERMONT-FERRAND		1 939	201		2 140
CORSE		503	30		533
CRETEIL			1 394	60	1 454
DIJON		2 680	3 156	48	5 884
GRENOBLE		6 733	5 926	4	12 663
GUADELOUPE	2 557	1 232			3 789
GUYANE		660	50		710
LA REUNION	4 930	2 882	3 816		11 628
LILLE	16 043	7 351	11 565	33	34 992
LIMOGES	224	710	149		1 083
LYON		6 003			6 003
MARTINIQUE		945	138		1 083
MAYOTTE	1 575	1 379			2 954
MONTPELLIER	12 379	5 508	5 975		23 862
NANCY-METZ		4 481	6 092		10 573
NANTES	9	5 329			5 338
NICE		3 600	4 430		8 030
ORLEANS-TOURS		5 203	5 721		10 924
PARIS		2 192	3 402		5 594
POITIERS	8 377	3 128	3 177		14 682
POLYNESIE FRANCAISE		592	57		649
REIMS	313	2 207	370		2 890
RENNES		1 693	610		2 303
ROUEN		4 009	337		4 346
STRASBOURG	8 361	3 505	491		12 357
TOULOUSE	931	4 980	480		6 391
VERSAILLES		11 290	1 068	47	12 405
Total affectés	69 172	110 541	80 936	311	260 960

⁸ Seules les offres de formation des établissements publics sont comptabilisées.

Pour la campagne 2017, l'ensemble des académies s'est appuyé sur l'application AFFELNET-Lycée pour l'affectation en première. Le déploiement généralisé de la nouvelle application a été l'occasion d'étendre son utilisation sur de nombreuses formations post seconde. Son usage demeure variable selon les académies. AFFELNET-lycée est largement utilisé dans les académies pour les admissions en première technologique (totalement ou partiellement) et en première professionnelle. Treize académies l'utilisent également pour l'admission en première générale.

Le graphique ci-dessous présente l'origine des candidats affectés en première professionnelle. Les $\frac{3}{4}$ d'entre eux sont issus de seconde professionnelle. $\frac{1}{4}$ des candidats affectés relèvent d'un redoublement de la classe de première, d'une admission passerelle ou d'un retour en formation initiale.



Bien que quantitativement élevée, la part des élèves affectés en première générale est proportionnellement faible par rapport aux effectifs des élèves scolarisés dans ces filières. Ils représentent 23,3% des élèves scolarisés en première générale, alors que les élèves affectés en première technologique représentent 89,9% des élèves scolarisés en première technologique. Les élèves affectés en première professionnelle représentent quant à eux 59,4% des élèves scolarisés en première professionnelle.

(Source pour les effectifs scolarisés : Repères et références statistiques 2017 – DEPP)

6. Campagne de changement d'affectation d'automne

BILAN DE LA CAMPAGNE D'AUTOMNE 2017

Ces éléments quantitatifs s'appuient sur les données chiffrées de 30 académies et du vice-rectorat de Mayotte. La procédure a été élargie à l'ensemble des nouveaux lycéens aussi bien dans les lycées professionnels que dans les lycées d'enseignement général et technologique, instaurant un droit à l'erreur d'orientation.

Au total, on compte 3 616 candidats dont 2/3 sont des garçons et 1/3 des filles. Soit un nombre moyen de candidats par académie de 120 candidats (Rappel 2016 : 2 952 candidats dont $\frac{3}{4}$ sont des garçons et $\frac{1}{4}$ des filles, en moyenne 99 candidats par académie). La progression observée en 2017 est à relier avec l'extension du périmètre de la mesure aux nouveaux lycéens de l'enseignement général et technologique ; près de 30% des candidats (1 075 d'entre eux) étaient inscrits en classe de seconde générale et technologique à cette rentrée.

Globalement, 65,7% des élèves candidats ont été satisfaits dans leur demande de changement d'affectation (au total 2 432 élèves), auxquels s'ajoutent 5,7% d'élèves ayant accepté une proposition d'affectation alternative faute de places disponibles dans la formation demandée. Au total, 71,4% des candidats ont pu bénéficier d'un changement d'affectation.

Répartition des élèves		Elèves ayant demandé un changement d'affectation	Elèves à qui il a été donné satisfaction	Elèves à qui une proposition alternative a été proposée et qui l'ont accepté	Elèves dont la demande n'a pas été satisfaite
Classe d'origine	sexe				
2 ^{de} PRO	Fille	17,3%	11,5%	1,3%	4,5%
	Garçon	36,0%	23,9%	1,2%	10,8%
	Total	53,3%	35,4%	2,5%	15,3%
1 ^{re} année de CAP	Fille	4,9%	2,6%	0,5%	1,8%
	Garçon	12,1%	6,2%	0,6%	5,2%
	Total	17,0%	8,8%	1,1%	7,0%
2 ^{de} GT	Fille	12,8%	9,0%	1,3%	2,5%
	Garçon	16,9%	12,5%	0,8%	3,8%
	Total	29,7%	21,5%	2,1%	6,3%
TOTAL	Fille	34,8%	23,0%	3,0%	8,8%
	Garçon	65,2%	42,7%	2,7%	19,8%
	Total	100,0%	65,7%	5,7%	28,6%

La presque totalité des académies a pointé avec satisfaction l'abandon de l'application Affelnet-lycée pour la gestion des demandes de changement d'affectation, malgré la transparence et l'équité perdues. Les gains de souplesse, l'efficacité et la réactivité permis par le traitement manuel et continu des petits flux de demandes ont nettement contre balancé ces avantages et des solutions plus adaptées aux situations particulières des élèves ont pu être apportées. L'association des chefs d'établissement dans la procédure a permis une plus grande implication de ceux-ci et une responsabilisation des réseaux Foquale. La gestion au fil de l'eau a favorisé l'optimisation des places vacantes avec une remise à disposition des places libérées.

Les premières observations des académies, issues du suivi du parcours des élèves ayant changé d'affectation en octobre 2016, sont plutôt positives concernant l'« accrochage scolaire ». Elles portent cependant sur des effectifs trop limités pour en tirer des conclusions définitives. Un suivi global de cohortes sur des effectifs nationaux et sur plusieurs années pourra consolider ces observations.

ETUDE DE L'IMPACT DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION - COMPARAISON DES COHORTES 2015 ET 2016

La période de consolidation de l'orientation, qui intègre la campagne de changement d'affectation d'automne, a été mise en place à la rentrée 2016, suite à la parution de la circulaire du 29 mars 2016 « réussir l'entrée au lycée professionnel ». Cette étude s'appuie sur les données issues des bases élèves pour les années 2015 et 2016. Elle vise à quantifier les changements d'affectation, à apprécier le devenir des élèves concernés et à enrichir le bilan de la mise en œuvre de la phase de consolidation de l'orientation et du droit à l'erreur.

Les cohortes observées, extraites des bases élèves, sont constituées des élèves inscrits au 1^{er} septembre en première année de lycée public ou privé sous contrat (classes de 2^{de} GT, 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP) qui ont eu une nouvelle affectation en classes de 2^{de} GT, 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP entre le 2 septembre et le 10 novembre.

COMPARAISON DES COHORTES 2015 ET 2016

Le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un changement d'affectation entre le 2 septembre et le 10 novembre a progressé de 520 élèves entre 2015 et 2016, première année de mise en œuvre de la période de consolidation de l'orientation. Cette progression de 26,1% se décline de manière différente selon les classes d'affectation d'origine : -2,2% pour les 2^{de} GT (niveau non visé en 2016), +42,3% pour les 2^{de} pro et +58,9% pour les 1^{re} année de CAP. En comparaison, la population globale de première année de lycée a diminué de 0,9% entre 2015 et 2016 : -0,6% pour les classes de 2^{de} GT, -1,4% pour les classes de 2^{de} pro et -1,7% pour les classes de 1^{re} année de CAP.

L'accompagnement renforcé des élèves au lycée professionnel semble avoir permis aux élèves d'ajuster leur parcours en plus grand nombre. Les dispositifs de la MLDS ont pu être mobilisés pour prolonger la période de consolidation de l'orientation ou accompagner quelques élèves dont la demande de nouvelle affectation n'avait pas pu être satisfaite.

En raison des faibles effectifs concernés, il conviendra toutefois de conforter ces observations avec les données chiffrées des campagnes des années à venir.

POURCENTAGE D'ELEVES AYANT CHANGE D'AFFECTION PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES INSCRITS DU MEME NIVEAU

Classe d'origine	2015	2016
1CAP2	0,41%	0,66%
2NDPRO	0,50%	0,72%
2DE GT	0,14%	0,14%
Total	0,25%	0,31%

Source bases élèves et DEPP-Repères et références statistiques 2016 et 2017

NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CHANGEMENT D'AFFECTATION ENTRE LE 02/09 ET LE 10/11

COHORTE DE 2015 AVANT LA MISE EN PLACE DE LA PÉRIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION

Inscription finale au 10/11/2015					
Première inscription Au 01/09/2015	1CAP2	2NDPRO	2DE GT	MLDS	Total général
1CAP2	135	91	9	11	246
2NDPRO	107	618	182		929
2DE GT	15	147	653	22	815
Total	257	856	844	33	1990

Source bases élèves

Note de lecture : 135 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2015 en première année de CAP ont changé d'affectation et ont été inscrits dans une autre première année de CAP entre le 2 septembre et le 10 novembre 2015.

COHORTE DE 2016 AYANT CONNU LA PREMIÈRE MISE EN ŒUVRE DE LA PÉRIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION

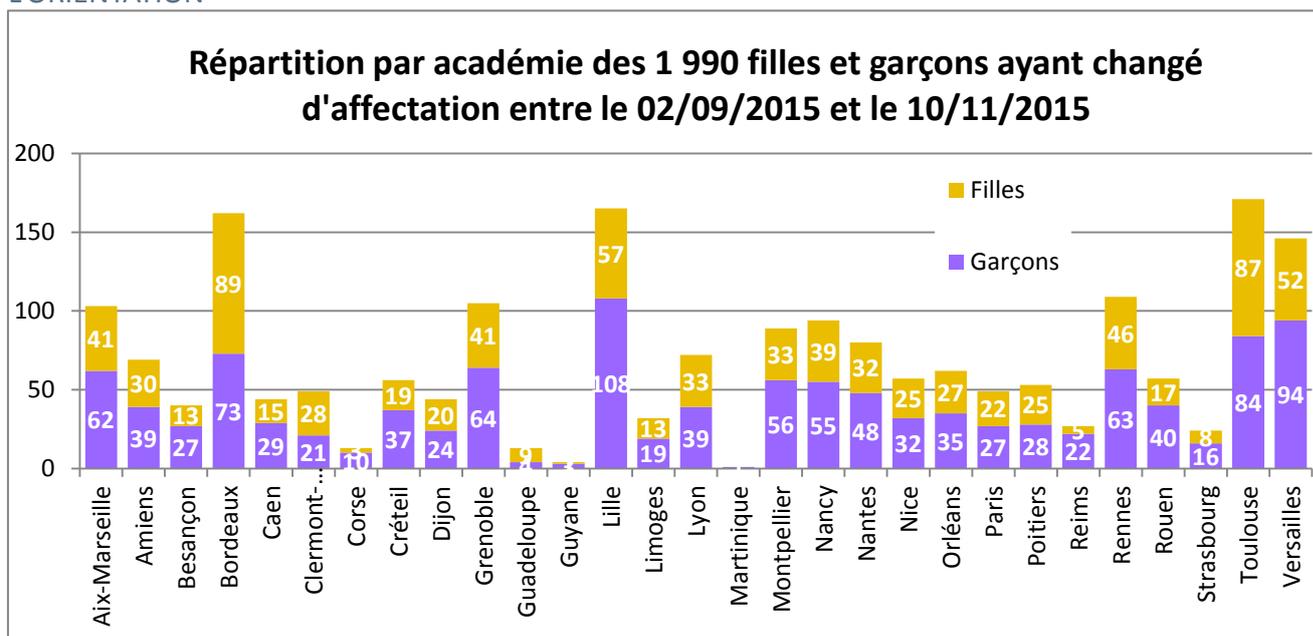
Inscription finale au 10/11/2016					
Première inscription Au 01/09/2016	1CAP2	2NDPRO	2DE GT	MLDS	Total général
1CAP2	220	131	9	31	391
2NDPRO	129	889	276	10	1322
2DE GT	11	153	623	28	797
Total	360	1173	908	69	2510

Source bases élèves

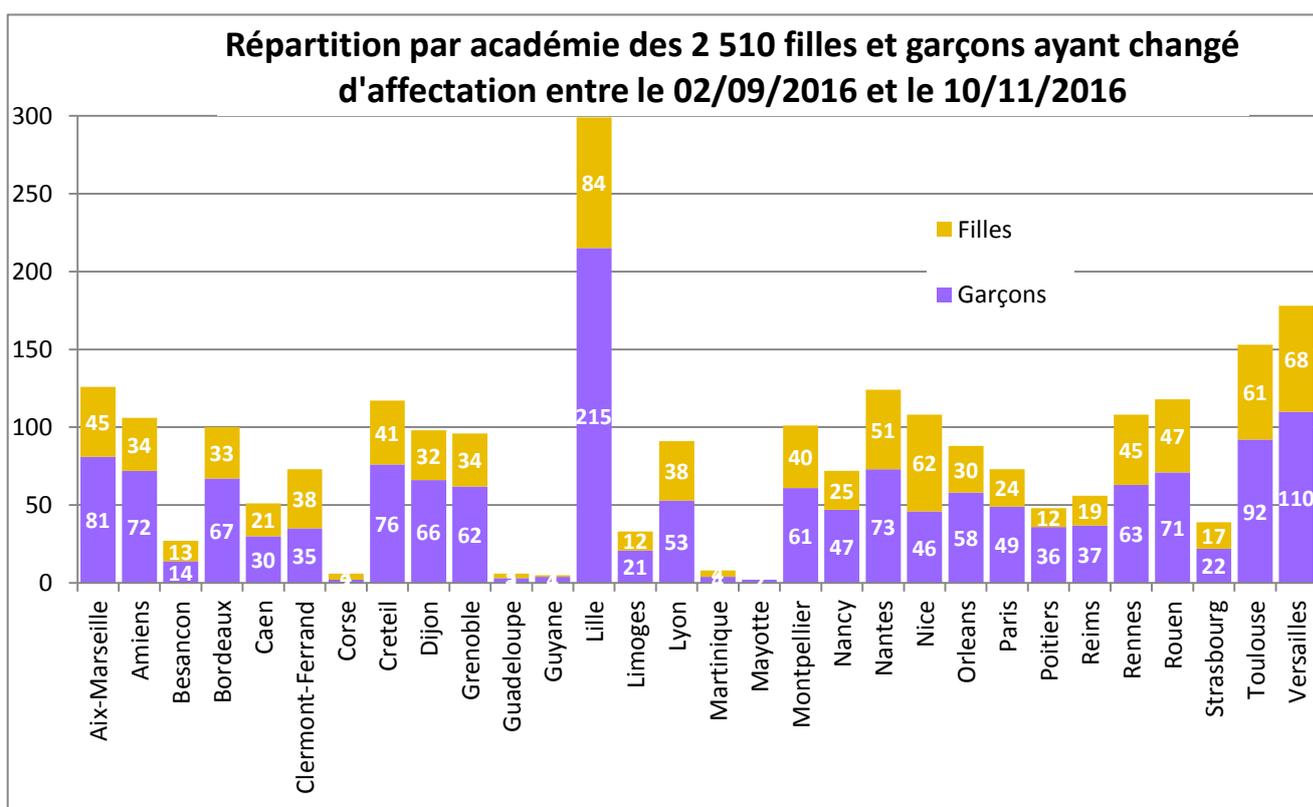
Note de lecture : 220 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2016 en première année de CAP ont changé d'affectation et ont été inscrits dans une autre première année de CAP entre le 2 septembre et le 10 novembre 2016.

REPARTITION FILLES GARÇONS PAR ACADEMIE

COHORTE DE 2015 AVANT LA MISE EN PLACE DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION



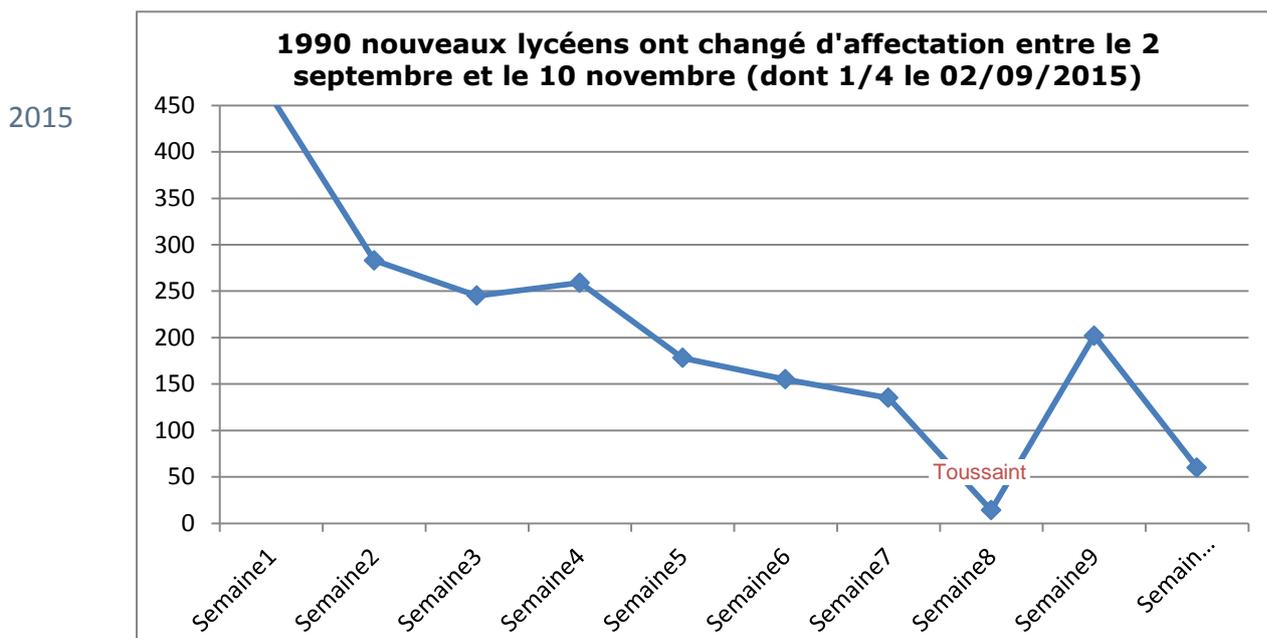
COHORTE DE 2016 AYANT CONNU LA PREMIERE MISE EN ŒUVRE DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION



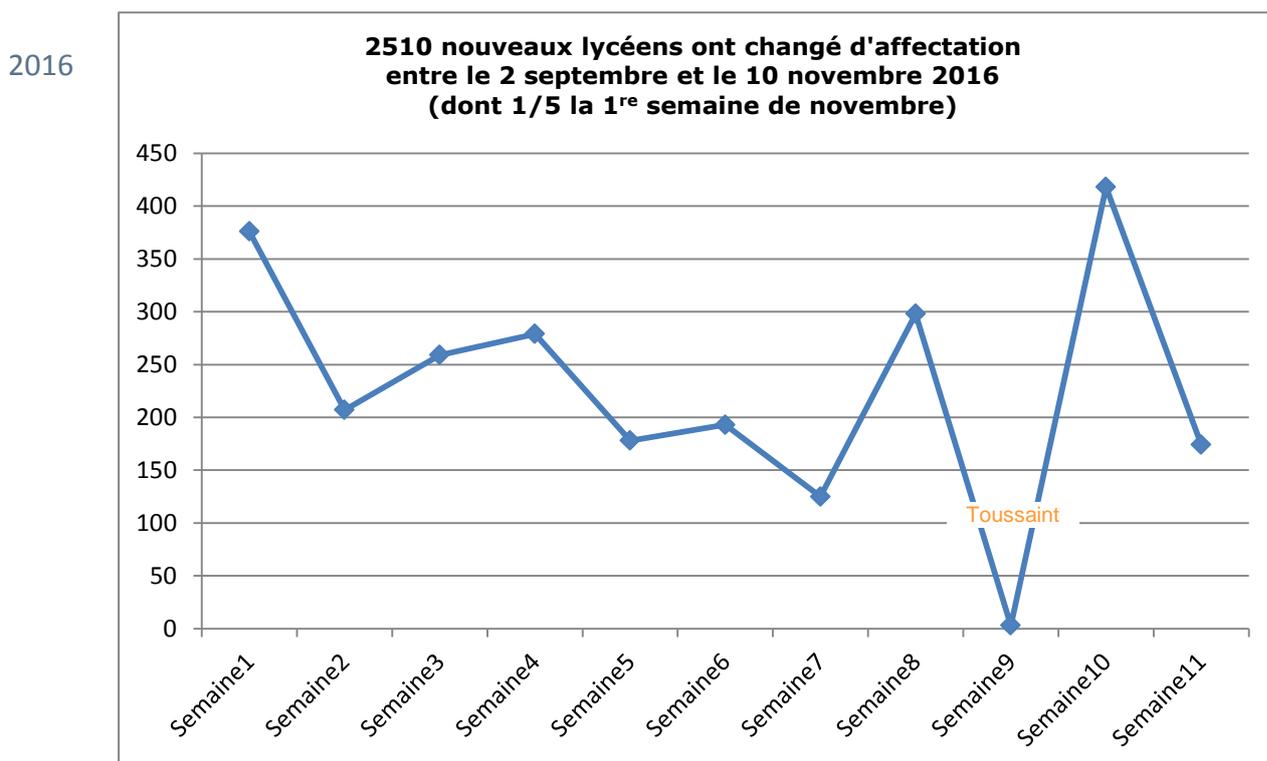
Source bases élèves

FREQUENCE SELON LA PERIODE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION

COHORTE AVANT LA MISE EN PLACE DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION



COHORTE AYANT CONNU LA PREMIERE MISE EN ŒUVRE DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION



Semaine 1 = semaine du 2 septembre

La fréquence des changements d'affectation est semblable entre 2015 et 2016, lors des sept premières semaines suivant la rentrée scolaire. En 2016, la mise en place de la phase de consolidation de l'orientation se manifeste par une augmentation significative du nombre de changement d'affectation à l'issue de la procédure, autour des congés de Toussaint (semaines 8, 10 et 11).

DEVENIR DES ELEVES L'ANNEE SCOLAIRE SUIVANT LEUR NOUVELLE AFFECTATION

COHORTE DE 2015 AVANT LA MISE EN PLACE DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION

Devenir en 2016										
2 ^e affectation en 2015	2GT	2NDPRO	1CAP2	1ERE G	1ERE T	1ERE PRO	2CAP2	Autre	Non scolarisé	TOTAL
1CAP2	1	5	19			2	149		81	257
2NDPRO	3	20	7	1	2	570	11	2	240	856
2GT	48	5	1	383	168	9	1		229	844
MLDS	2	12	9			6	4			33
Total	54	42	36	384	170	587	165	2	550	1 990

Note de lecture : A la rentrée 2016, 570 élèves, ayant eu un changement d'affectation vers une seconde professionnelle à l'automne 2015, sont scolarisés en première professionnelle.

Source bases élèves

COHORTE DE 2016 AYANT CONNU LA PREMIERE MISE EN ŒUVRE DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION

Devenir en 2017										
2 ^e affectation en 2016	2GT	2NDPRO	1CAP2	1ERE G	1ERE T	1ERE PRO	2CAP2	Autre	Non scolarisé	TOTAL
1CAP2		13	25			8	302		12	360
2NDPRO	6	54	19		8	1 049	21	3	13	1 173
2GT	45	15	1	556	261	27			3	908
MLDS	2	16	27		3	9	7	2	3	69
Total général	53	98	72	556	272	1 093	330	5	31	2 510

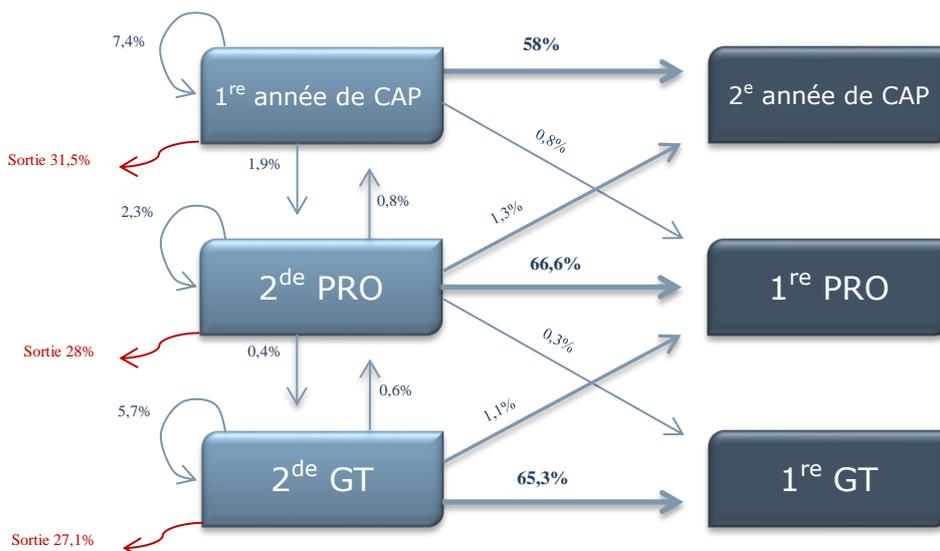
Note de lecture : A la rentrée 2017, 1 049 élèves, ayant eu un changement d'affectation vers une seconde professionnelle à l'automne 2016, sont scolarisés en première professionnelle.

Source bases élèves

La cohorte de 2016 présente un taux de maintien en scolarité de 98,8% nettement supérieur à la cohorte précédente (72,4%). La mesure de consolidation de l'orientation semble avoir eu un effet significatif dans l'investissement scolaire de l'élève. Elle paraît constituer un levier favorable pour la lutte contre le décrochage scolaire avec un nombre de non scolarisés qui passe de 550 à 31 à la rentrée scolaire suivante.

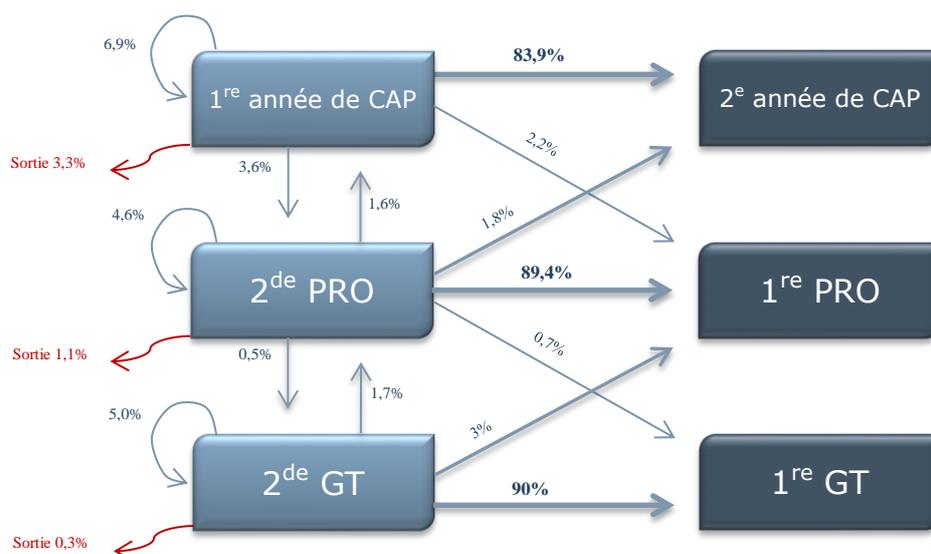
REPRESENTATION DES PRINCIPAUX PARCOURS DE LA COHORTE DE 2015

Les flèches pointent vers la classe d'inscription l'année scolaire suivante.



Note de lecture : 58% des élèves qui ont eu un changement d'affectation à la rentrée 2015 en 1^{re} année de CAP sont passés en 2^e année de CAP l'année suivante ; 7,4% ont redoublé la 1^{re} année de CAP ; 31,5% ne sont plus scolarisés.

REPRESENTATION DES PRINCIPAUX PARCOURS DE LA COHORTE DE 2016



Note de lecture : 83,9% des élèves qui ont eu un changement d'affectation à la rentrée 2016 en classe de 1^{re} année de CAP sont passés en 2^e année de CAP l'année suivante ; 6,9% ont redoublé la 1^{re} année de CAP ; 3,3% ne sont plus scolarisés.

L'accompagnement dont les élèves ont bénéficié lors de la phase de consolidation de l'orientation a très nettement profité à la cohorte des élèves qui ont changé d'affectation en 2016. Ainsi, les changements d'affectation ne sont plus le signe d'une démobilité scolaire subie mais résultent d'un véritable projet d'orientation construit et positif.